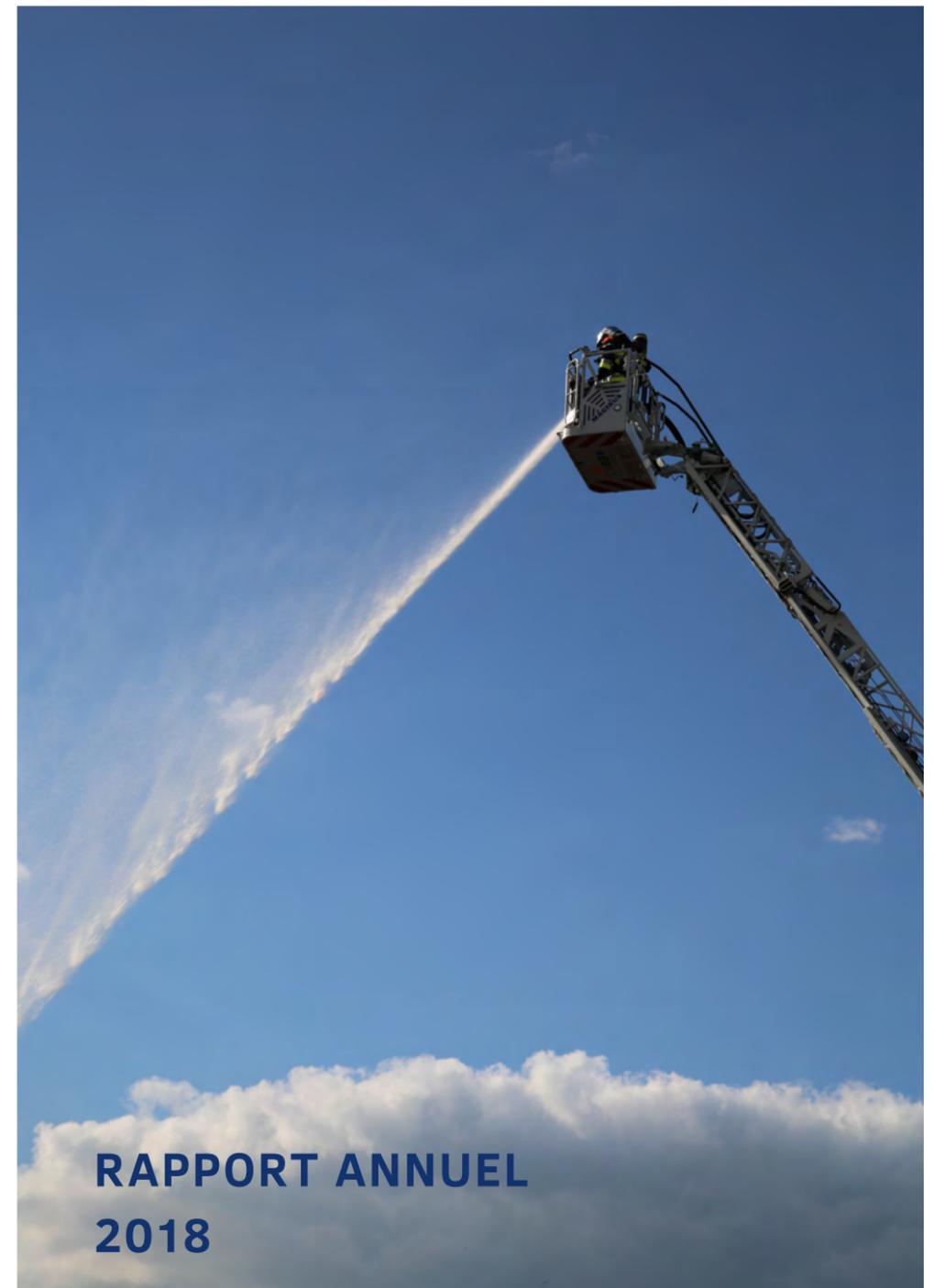


**RAPPORT ANNUEL**  
**2018**





**RAPPORT ANNUEL  
2018**



# VIRWUERT VUM PRESIDENT VUM VERWALTUNGSROT

Den 1. Juli 2018 war d'Geburtsstonn vum CGDIS. Haut, ee Joer méi spéit, ass et Zäit fir een éischte Bilan ze zéien. Et ass mir als President vum Verwaltungsrot vum CGDIS dofir eng grouss Éier, iech den éischten Aktivitéitsbericht kennen ze presentéieren.

Dëst Dokument ass ee Réckbléck op een ereignisreicht Joer, nodeems d'Joerhonnertreform vum Lëtzebuurger Pompjees- a Rettungswiesen a Kraaft getrueden ass. An den éischten Deeg vu senger Existenz ass de CGDIS wuertwiertlech op d'Feierprouf gestallt ginn, wou sech de Fonctionnement vun der neier Kommandostruktur schonn direkt bewisen hat. Besonnesch bei esou groussen Asätz, déi berechtgerweis vill öffentlech Opmierksamkeet kréien, mee och bei allen Asätz am Alldag, sinn et eis fräiwëlleg an haaptberufflech Pompjeeën déi de Leit déi iwwert den 112 Hëllef froen, optimal Hëllef ubidden, an dat ganz oft mat klenge Gesten an e puer gudder Wieder. Loosse mer d'Wichtigkeet vun deene klenger Geste net vergiessen, well et sinn och oft grad déi, déi Liewe retten. Vir den Asaz vun all eise Pompjeeë well ech hinnen op dëser Platz och nach eng Kéier ee grouse Merci soen!

D'Erwaardungen un d'Reform vun de Rettungsdéngschter waren a sinn enorm. Dofir gëtt och hannert de Kulissen onermiddlech a mat vill Elan geschafft. De Verwaltungsrot, deen sech säit senger Grënnung 18 Mol gesinn huet, setzt alles drun vir d'Reform ëmzesetzen a sécher ze stellen, dass ons fräiwëlleg a berufflech Pompjeeën am CGDIS ënnert beschtméigleche Konditiounen schaffen kënnen. All d'Memberen vum Verwaltungsrot sinn sech der Wichtigkeet vum CGDIS bewusst an alleguer huelen si hier Aufgab immens Eescht. Et ass mir wichteg allen Membere vum Verwaltungsrot, dem Comité Directeur mee och dem administrativen an technesche Personal vum CGDIS ee grouse Merci ze soe vir déi wichteg Aarbecht déi si all Dag leeschten.

Villes wat virum 1. Juli net denkbar war, ech huele just Beispill vum Ewechfale vun de Gemengegrenze fir d'Pompjeesasätz, bréngt net nëmmen dem Pompjeescorps méi Interventiounen, mä d'Haaptzil ass erreecht dass mer d'Hëllef dohi schécken, wou se am schnellsten an am néidegste gebraucht gëtt. Dofir vergiess mer bei all eise grouse strukturellen Emwälgungen eppes net, dass schlussendlech d'Bierger dobaussen déi gréisste Gewënner vun dëser Reform solle sinn.

Alles ass nach net perfekt, dat kann een och zu dësem Zäitpunkt net erwaarden, an do hoffen ech op äert Verständnis. De CGDIS wäert och nach munch Kannerkrankheet kréien a wäert och an deene nächste Joren ëmmer ganz kritesch vun alle Säite belicht ginn. Komm mir ginn deem ganzen déi néideg Zäit a Gedold déi esou en immenst an eemolegt Konstrukt, wéi de CGDIS nu emol ass, och brauch. De CGDIS muss seng Prozesser permanent an transparent duerleeën an och bewäerte loossen, hëlleft eis dat mat ze begleeden. Hei ass et wichteg, dat och op d'Leit vum Terrain gelauschert gëtt. Ech begréissen hei d'Initiative vum Comité Directeur fir op dem Forum des cadres eng ganz Rei vu Sujet'en ugeschwat ze hunn, fir e Feedback vun den Zenter- a Gruppecheffen ze kréien. Elo mussen aus deem Retour déi noutwendeg a richteg Konklusione gezunn ginn.

Vergiess mer net, dass all Fräiwëllegen deen sech leidenschaftlech fir d'Saach engagéiert huet, dem CGDIS, sou wéi eiser ziviller Gesellschaft enorm vill bréngt. Dat soll ee ni vergiessen a mat alle Mëttelen ënnerstëtzen.



*Alain Becker*

# VIRWUERT VUM GENERALDIREKTER

Et ass mir eng grouss Freed Iech den éischten Rapport d'activité vum Corps grand-ducal d'incendie et de secours ze präsentéieren.

Et ass dëst e ganz spezielle Rapport d'activité. Zum engen, as ët déi éischte Kéier, dat de CGDIS sech den Autoritéiten an der Öffentlechkeet mat senger villsäitege Facette weisen ze kënnen. Zum aanderen, hu mir de Choix getraff, Iech an dësem Rapport d'activité net nëmmen de Bilan ze maache vun der Period vum 1. Juli 2018 bis den 31. Dezember 2018, mee Iech en Abléck ze ginn an d'Préparatiounen déi noutwenneg waren, fir dat de CGDIS den 1. Juli 2018 säi Betriib konnt ophuelen, an och ze weisen, wat an dem 1. Joer Fonnktionnement vum CGDIS schon alles geleescht gin as. Zu gudder Läscht, welle mir dann och e kleng Bléck an d'Zukunft geheien, fir zu kucken, wou an deene nächsten zwee Joer déi gréissten Erausforderunge fir den CGDIS leien.

Déi läscht 10 Méint hu scho gewisen, dat wa mir eis Kompetenzen, eis Moeien an eist Engagement zesummebréngen, de CGDIS zu Groussem fäeg ass, an an der Bevëlkerung a bei den Autoritéiten als e staarken a verlässleche Partner vun der ziviller Sécherheet ugesi gëtt. Mat méi wéi 6.400 Fräiwëllegen a mat ronn 650 haaptberuffleche Mataarbechter ass de CGDIS dee gréisste Corps hei am Land mat enger aussergewöhnlecher Force de frappe fir am Noutfall schnell an effikass Hëllef ze leeschten.

Asätz wéi de Groussbrand den 2. Juli 2018 zu Esch, den Industriebrand zu Hamm am September d'läscht Joer, de Flächebrand beim Sessellift zu Veianen de leschte Mount, den Exercice Vigilnat um Belval, d'Organisatioun vum Service funéraire zu Éiere vum Grand-Duc Jean, wéi awer och déi aner 50.220 Asätz déi tëschen dem 1. Juli 2018 an dem 1. Juni 2019 ofgeschafft goufen, weisen wat mir, weisen wat DIR leeschte kënn, wa mir zesumme schaffen, zum Wuel vun eise Matbierger hei am Land.

Ech sin houfreg drop, d'Eier ze hunn, dëse Corps als Generaldirekter d'äerfen ze féieren.

Ech well vun dëser Plaatz aus allen Autoritéiten, der Chamber an der Regiierung Merci soën fir hier Ënnerstëtzung an hiert Vertrauen, fir dat de CGDIS konnt Realitéit ginn.

Och wëll ech allen Vertrieeder am Verwaltungsrot Merci soën, fir déi gudd, konstruktiv an intensiv Zesummenaarbecht déi mir am vergaangene Joer zesummen haten.

Merci och un all déi staatlech a kommunal Servicer mat deene mir reibungslos an onkomplizéiert zesummeschaffe konnten.

Virun allem awer well ech alle fräiwëllegen an haapberuffleche Pompjéer, allen Dokteren an Infirmieren, allem techneschen an administrative Personal a meng Kollegen aus dem Comité directeur mäin déiwe Respekt ausschwätzen fir hieren aldeeglechen Asaz zum Wuel vum Bierger. Awer och fir hiert aussergewöhnlech Engagement dat sie gewisen hun, fir aus der Visioun vun engem gemeinsame Rettungswiesen zu Lëtzebuerg eng Realitéit gemaach ze hunn.

Mat hierer Passioun an hierem Professionalismus hu si alleguer dozou bäigedroën, dat de CGDIS bei der Bevëlkerung a bei den Autoritéiten a kiirzester Zäit en exzellente Ruff kritt huet.

Ech fuerderen Iech alleguer op: komm mir schaffen zesumme weider fir aus dem CGDIS en eenzegaartegen, exzeptionelle Corps ze maachen, deen hei am Land, an iwwert d'Grenzen eraus, déi Unerkennung fënnt déi en verdéngt!



*Paul Schroeder*

Pendant les 11 premiers mois, depuis sa création, précisément du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2019 le CGDIS a réalisé **55 215 interventions**, donc en moyenne **165 par jour** ou encore **7 par heure**, ce qui fait une intervention **toutes les 9 minutes**.

Mais ceci n'est qu'une moyenne. Dimanche le 10 mai 2019 était le jour record en termes d'activité opérationnelle, alors que les pompiers ont dû intervenir 358 fois ce jour-là.

Le 20 octobre 2018 était le jour le plus calme pour les services de secours avec 130 interventions.



# 42 750

interventions « Secours à personnes »

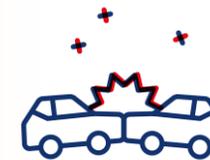
donc des interventions d'ambulance complétées en partie par l'intervention d'une équipe First-Responder et/ou d'un SAMU, ce qui représente avec **77%** des interventions la très grande majorité.



# 5 211

interventions « Assistance à personnes »

des interventions d'ambulance non urgentes ou du médecin généraliste de garde, interventions coordonnées et en partie réalisées par carence par le CGDIS.



# 1 767

interventions dans le cadre d'accidents de la route ayant causé des blessés.



# 2 824

interventions techniques

de tout genre allant d'un sauvetage de personnes ou d'ouvertures urgentes de portes au dégagement de chaussés ou encore à des sauvetages animaliers.



# 1 995

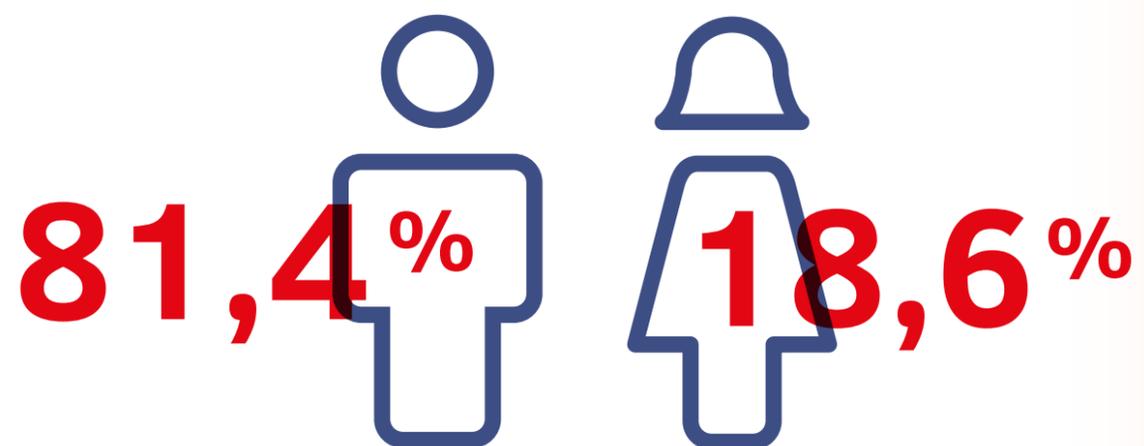
interventions pour des incendies de toute envergure.

Reste à relever le feu de grande envergure à Esch-sur-Alzette le 2 juillet 2018, lendemain de la création du CGDIS, ou encore les 70 feux de végétation pendant l'été dernier chaud et sec.

Pourcentage

Hommes

Femmes



**42**

Nationalités

LU	5954	87,88 %
PT	303	4,47 %
DE	112	1,65 %
FR	70	1,03 %
BE	19	0,28 %
IT	15	0,22 %
GB	12	0,18 %

Nombre de personnes  
par statut

Total

**6732**



Professionnels Administratifs & Techniques	175	3 %
Professionnels opérationnels	488	7 %
▶ Dont Professionnels qui sont aussi volontaire	362	5 %
Volontaires opérationnels	3950	59 %
Vétérans	934	14 %
Jeunes pompiers	1185	18 %

# SOMMAIRE

---

<u>03</u>	LE CGDIS ET SES MISSIONS	14
<u>04</u>	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CGDIS	16
<u>05</u>	MILESTONES INSTITUTIONNELS	18
<u>06</u>	DE L'IMAGE DE MARQUE À L'ESPRIT DE CORPS	26
<u>07</u>	LA NOUVELLE CHAÎNE DE COMMANDEMENT – SYMBOLE DE LA RÉPONSE UNIFIÉE DE TOUS LES ACTEURS DU CGDIS	28

<u>8.0</u>	LE COMITÉ DIRECTEUR	34
<u>8.1</u>	LA DIRECTION GÉNÉRALE	36
<u>8.2</u>	LA DIRECTION DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE	40
<u>8.3</u>	LA DIRECTION DE LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE	48
<u>8.4</u>	LA DIRECTION MÉDICALE ET DE LA SANTÉ	56
<u>8.5</u>	L'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES SECOURS	60
<u>8.6</u>	LA DIRECTION DES MOYENS LOGISTIQUES	64
<u>8.7</u>	LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	76
<u>9.0</u>	BILAN FINANCIER 2018	78
<u>10</u>	ORGANIGRAMME	82
<u>11</u>	TABLEAU CADRES CIS ET GIS	84
<u>12</u>	ANNUAIRE	92



## 03 LE CGDIS ET SES MISSIONS

En 2009, le Ministre de l'Intérieur avait chargé un collège d'experts-consultants avec la mission de dresser un état des lieux sur le fonctionnement des services de secours luxembourgeois. Dans leur rapport, les experts-consultants ont mis en exergue les insuffisances du système en place à l'époque. Ces insuffisances concernaient notamment les ambiguïtés qui existaient au niveau des responsabilités en cas d'interventions (ceci tant au niveau opérationnel qu'au niveau politique), le fonctionnement du central des secours d'urgence CSU-112, la formation des agents des services de secours considérée comme dépassée et obsolète, ainsi que les problèmes liés à la disponibilité des volontaires. Le fonctionnement des services de secours fût résumé par les experts-consultants par la désormais célèbre formule : « **Quand cela fonctionne, c'est parce qu'on s'arrange.** »

Pour remédier à ces carences, le collège d'experts-consultants a proposé la création d'une structure unique nationale pour l'ensemble des services de secours publics basée sur une approche de solidarité nationale.

Cette proposition, largement supportée par les représentants des différents acteurs des services de secours, a été mise en œuvre avec la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile. Loi adoptée à l'unanimité par la Chambre des députés !

Cette loi a créé le Corps grand-ducal d'incendie et de secours sous la forme d'un établissement public qui a commencé à fonctionner le 1er juillet 2018 à 0.00 heures. Fait unique au Luxembourg, cet établissement public regroupe en son sein, l'Etat ainsi que l'ensemble des communes luxembourgeoises.

D'après cette loi, le CGDIS est donc responsable pour tout ce qui touche à la planification, à la mise en œuvre et à l'organisation des secours aux personnes victimes de détresses vitales, d'accidents, d'incendies ou de catastrophes, de la prévention et de la lutte contre les incendies, de la lutte contre les pollutions accidentelles de tout genre, ainsi que des mesures de sauvegarde en cas d'évènements calamiteux.

Après environ un an de fonctionnement, le CGDIS représente aujourd'hui le plus grand corps du pays avec plus de 4.200 pompiers volontaires, 1.200 jeunes pompiers, 1.000 vétérans et plus de 650 pompiers et collaborateurs professionnels.

D'après son concept managérial et opérationnel, le CGDIS se veut être un prestataire de service moderne et performant, au service de la population, des autorités nationales et locales, mais également pour l'ensemble de son personnel, dont notamment les milliers de volontaires qui consacrent une bonne partie de leur temps libre pour contribuer à assurer un service public de proximité de haut niveau.

Pour mettre en œuvre la politique de sécurité civile définie par le plan national d'organisation des secours et par le conseil d'administration du CGDIS, le Directeur général et son comité directeur doivent formuler des stratégies de mise en œuvre qui fixent des objectifs concrets et réalistes pour l'ensemble des différentes unités de secours composant le Corps grand-ducal d'incendie et de secours. Aux chefs de zone de coordonner les actions au niveau des différentes zones, de soutenir au besoin les centres d'incendie et de secours et de veiller à ce que ces objectifs soient atteints.



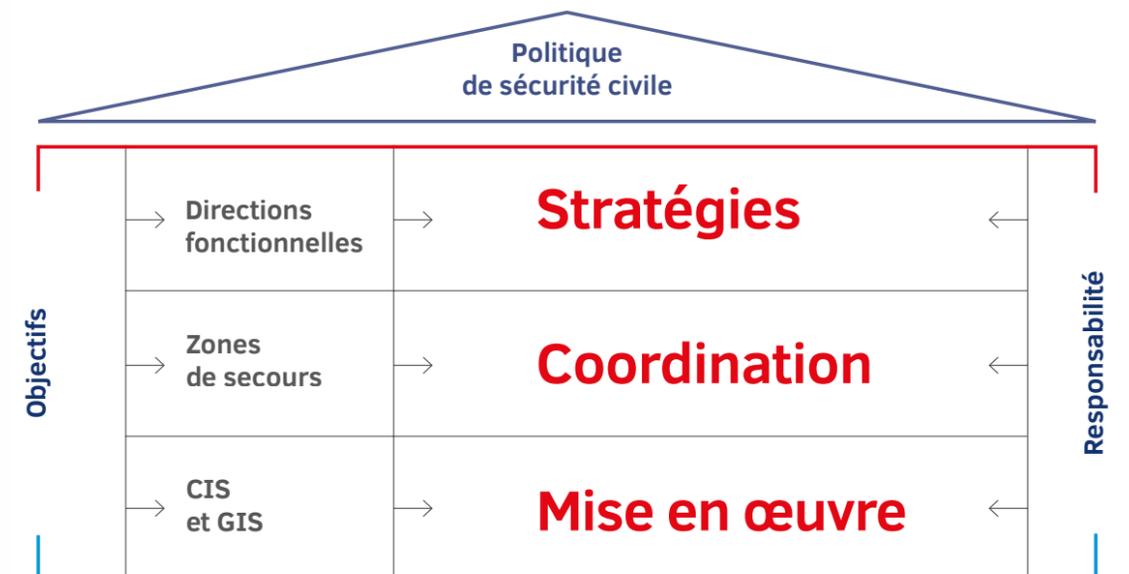
La réalisation du concept managérial et opérationnel s'articule autour de quatre axes d'effort : autonomie, subsidiarité, flexibilité et évaluation.

Autonomie : chaque centre d'incendie et de secours, chaque groupe d'intervention spécialisé, chaque base SAMU dispose d'une marge de manœuvre permettant de tenir compte de ses réalités pour mettre en œuvre les objectifs qui leur ont été fixés par des actions encadrées.

Subsidiarité : chaque problème devra être solutionné au niveau le plus approprié et au plus près du terrain. Les niveaux de compétences supérieures de l'établissement public, telles que les zones ou les directions fonctionnelles sont là pour appuyer au besoin, les niveaux inférieurs, dont notamment les centres d'incendie et de secours.

Flexibilité : le système à mettre en place doit permettre de s'adapter à des situations imprévues et de prévoir des modes de fonctionnement différents p.ex. au niveau des différentes zones, ceci toujours en adéquation avec les stratégies et objectifs globaux fixés au niveau national.

Evaluation : chaque niveau de compétence est responsable pour la réalisation de ses objectifs fixés. Une évaluation périodique systématique est nécessaire pour s'assurer à ce que les buts fixés ont été atteints ou s'il faut ajuster en fonction des difficultés rencontrées.





## 04 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CGDIS

Le CGDIS est administré par un conseil d'administration composé de huit représentants étatiques et de huit représentants des conseils communaux. Des délégués représentant les différents acteurs composant le personnel du CGDIS assistent au conseil d'administration avec voix consultative.

Il appartient au conseil d'administration notamment de fixer la politique générale et les orientations stratégiques du CGDIS, d'arrêter le budget annuel et d'approuver les plans pluriannuels d'investissements et les plans pluriannuels d'engagement de personnel.

Particularité dans la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, les dispositions concernant le conseil d'administration sont entrées en vigueur non pas le 1er juillet 2018, mais immédiatement le premier jour du mois qui suivait la publication de la loi au Journal officiel, soit le 1er avril 2018. Cette disposition était nécessaire afin de permettre la constitution du conseil d'administration du CGDIS dans une première phase et celle du CGDIS tout entier immédiatement par après.

Ainsi, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises avant la création du CGDIS au 1er juillet 2018, ceci notamment pour procéder à la nomination des membres du comité directeur, des chefs de zones et de leurs adjoints, ainsi que les chefs de centre, les chefs de groupe et leurs adjoints pour intégrer le personnel volontaire et professionnel dans le CGDIS et pour adopter un premier budget pour le deuxième semestre de l'année 2018, ou encore pour approuver le règlement intérieur et le règlement opérationnel du CGDIS.

Entre le 1er avril 2018 et le 1er juillet 2019, le conseil d'administration s'est réuni à dix-huit reprises, soit au moins une fois par mois.

Cette fréquence élevée de réunions s'explique aisément par le nombre important de décisions à prendre dans le cadre de la mise en place du CGDIS que ce soit dans le domaine de la gestion du personnel qu'il soit volontaire ou professionnel, de l'intégration des biens meubles et immeubles dans le CGDIS, ou encore dans le domaine des finances et de la politique d'investissement.



De haut en bas et de gauche à droite : Roger Barthelmy / Hildgen Jean-Lou / Philippe Welter / Marc Reiter / Erny Kirsch / Frank Hermes / Marc Mamer / Roland Disiviscour / Luc Pauly / Clara Müller / Tom Jungen / Nadine Marchal / Michel Malherbe / Jean-Marie Sadler / Daniel Schmitz / Mirko Bonetti / Lydie Polfer / Alain Becker

Absent : Frank Arndt / Florence Ensch / Pierre Mellina / Patricia Vilar / Laurent Zanotelli

## 05 MILESTONES INSTITUTIONNELS

2018

22 mars 2018



Vote à l'unanimité du projet de loi portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours

17 mai 2018



Première réunion du conseil d'administration du CGDIS

15 juin 2018

Dépôt du projet de loi relatif à l'obligation d'installer au moins un détecteur de fumée par habitation.

23 juin 2018



Le nouveau design des véhicules d'interventions du CGDIS est dévoilé lors de la parade de la fête nationale sur l'avenue de la liberté

1er juillet 2018



Premier jour du CGDIS avec à une visite sur le terrain du ministre de l'Intérieur Dan Kersch (CIS Luxembourg, CIS Aéroport, CSU-112, CIS Ettelbrück, Poste de secours de Lültzhausen)

25 septembre 2018

Première remise des grades aux cadres du CGDIS



6 octobre 2018



Remise de brevets à 488 membres du CGDIS

7 décembre 2018



1ère fête du personnel du CGDIS en présence de Madame la Ministre de l'Intérieur Taina Bofferding

1er janvier 2019



Intégration des médecins du SAMU

- 2019

30 septembre 2018



Première journée nationale de la sécurité civile organisée à Roesser et ayant attiré de nombreux visiteurs venus découvrir pour la toute première fois le CGDIS

8 octobre 2018

Visite du futur Centre National d'Incendie et de Secours pour tous les membres opérationnels du CGDIS



17 décembre 2018



Visite de Madame Taina Bofferding, Ministre de l'Intérieur à la direction du Corps grand-ducal d'incendie et de secours

28 janvier 2019



Assermentation de 38 pompiers professionnels et d'un médecin qui ont fait le choix d'embrasser une carrière au sein du CGDIS.

7 mai 2019



Vote du projet de loi 7340 visant à protéger les agents des services de secours contre des agressions physiques ou verbales

1er juillet 2019

Renforcement du SAMU avec la mise en place d'un 4ème vecteur

10 janvier 2019

Réception de nouvel an de la sécurité civile offerte par Madame la Ministre de l'Intérieur Taina Bofferding



30 mars 2019



Forum des cadres organisé afin de faire un point avec les forces vives du CGDIS sur les travaux en cours depuis la réforme des services des secours.

mai 2019



6 juin 2019



1ère remise de diplômes CGDIS au Campus de l'université à Belval





## 06 DE L'IMAGE DE MARQUE À L'ESPRIT DE CORPS



Le 26 mars 2018, au lendemain de la publication de la nouvelle loi réorganisant les services de secours luxembourgeois, le logo du CGDIS a été présenté lors d'une conférence de presse au Ministère de l'Intérieur.

Résolument tourné vers le futur, il a été développé en étroite collaboration avec les représentants des différents acteurs des services de secours. Présenté lors d'une audience à S.A.R. le Grand-Duc Henri, le nouveau logo a reçu l'assentiment de ce dernier.

Le logo représente le lion grand-ducal de face qui, bienveillant et attentif à son entourage, est prêt à prendre les choses en mains et intervenir en cas de besoin. Les couleurs nationales englobent et protègent symboliquement le CGDIS.

Lors de la parade pour la fête nationale, le 23 juin 2018, le CGDIS a présenté au grand public le nouveau design des véhicules d'intervention. Le logo du CGDIS constitue l'élément central du design et se trouve à la base des différents éléments utilisés sur les véhicules. En effet, ces derniers sont, sans exception, ou bien directement tirés du logo ou géométriquement déclinés de celui-ci. Ce nouveau design des véhicules d'intervention est un élément essentiel permettant au grand public d'identifier le Corps nouvellement fondé.

Cette nouvelle image de marque est complétée par l'introduction de grades fonctionnels ainsi que par le déploiement à fur et à mesure d'un équipement de protection et de travail individuel pour l'ensemble du personnel opérationnel du CGDIS. Avant la création du CGDIS, il existait des grades différents p.ex. pour les pompiers professionnels de la Ville de Luxembourg et pour les pompiers affiliés à la Fédération nationale des corps des sapeurs-pompiers.

Les membres des différentes unités de la Protection civile ou encore du SAMU ne portaient aucun grade. La mise en place du CGDIS a été l'occasion de définir de nouveaux grades fonctionnels uniques, basés d'une part sur la formation et les emplois opérationnels et fonctionnels que l'agent volontaire ou professionnel occupe au sein du CGDIS et d'autre part, sur les années de services de la personne concernée.

Les supports des grades fonctionnels se déclinent en trois couleurs distinctes :

- ▶ *Noir pour tous les emplois relevant du domaine de la lutte contre l'incendie, le sauvetage et le secours à personne ;*
- ▶ *Amarante pour les personnels relevant de la Direction médicale et de la santé, tels que médecins, infirmiers ou pharmaciens ;*
- ▶ *Vert foncé pour les personnels des groupes d'intervention spécialisés.*

L'élément central des nouveaux grades est l'étoile à cinq branches. Elle symbolise à elle seule la fusion des cinq entités regroupées au sein du CGDIS : les corps communaux d'incendie et de sauvetage, les unités de la Protection civile, le service d'incendie et de sauvetage de l'aéroport de Luxembourg, le Service d'aide médicale urgente, ainsi que le Service incendie et ambulances de la Ville de Luxembourg. S.A.R. le Grand-Duc Henri a accepté de voir figurer son monogramme sur les fourreaux d'épaule et les épaulettes en signe d'appartenance au Corps grand-ducal. Les coins de col des uniformes sont ornés du triangle cerclé, emblème international de la Protection civile, coiffé d'une torche à cinq flammes.

Se réunir est un début ;  
rester ensemble est un progrès ;  
travailler ensemble est la réussite.  
*Henry Ford*

Avec la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, les services de secours luxembourgeois se sont réunis au sein du CGDIS. Maintenant, il appartient à chaque membre du CGDIS, quelque soit son statut ou son grade, de faire en sorte que le CGDIS devienne un succès.

La création d'une nouvelle image de marque doit permettre d'un côté au grand public d'identifier ce nouvel acteur de la sécurité civile qu'est le CGDIS, mais elle doit aussi permettre de l'autre côté de rassembler l'ensemble du personnel du CGDIS derrière une bannière commune symbolisée par la tête du lion grand-ducal de face.

Ainsi, le nouveau logo doit transcender la seule idée de constituer l'élément identifiant du CGDIS pour permettre la naissance d'un esprit de corps dans lequel se retrouve l'ensemble des personnels du CGDIS, qu'ils soient volontaires ou professionnels pour qu'ils puissent arborer fièrement leur uniforme commun pour montrer à tout un chacun : Regardez ! Nous appartenons tous à un même Corps, et moi, j'en fais partie !

Cet esprit de corps doit constituer le ciment qui maintient ensemble cette communauté de personnes qui s'est retrouvée ensemble, animée par la même passion d'aider nos concitoyens qui se trouvent dans une situation de détresse !





## 07 LA NOUVELLE CHAÎNE DE COMMANDEMENT – SYMBOLE DE LA RÉPONSE UNIFIÉE DE TOUS LES ACTEURS DU CGDIS

Le commandement en opération, qui, avant le CGDIS, fonctionnait souvent uniquement grâce au bon sens et à la coopération professionnelle de tous les acteurs, a connu une vraie révolution durant la mise en place du CGDIS. En plus des nombreux autres bénéfices de la fusion des cinq unités dans un corps unique, la mise en place d'une chaîne de commandement commune pour tous les acteurs du CGDIS fût dès le début un élément clé pour le succès au niveau opérationnel de la réforme. La nouvelle doctrine de commandement pour les opérations de secours est donc symbolique pour la réponse unifiée du CGDIS.

Elle prévoit ainsi depuis le 1er juillet 2019 une chaîne de commandement hiérarchique, commune et unique pour tous les acteurs du CGDIS. Elle permet de bien clarifier les responsabilités en intervention, facilite une communication hiérarchique entre tous les intervenants, identifie les interlocuteurs par rapport aux externes mais reste toujours flexible et adaptable à la situation tactique.



► La nouvelle chaîne de commandement facilite l'échange avec les acteurs externes en cas d'intervention.

La nouvelle chaîne de commandement comprend d'une part le volet principal du commandement en opération, mise en œuvre par la nouvelle fonction du « commandant des opérations de secours COS », ainsi que le volet de l'appui au commandement par les moyens du poste de commandement tactique et le centre de gestion des opérations CGO.

La mise en place de la nouvelle chaîne de commandement a demandé trois actions importantes :

1. l'introduction d'une base légale, réalisée finalement par la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile et les différents règlements grand-ducaux connexes ;
2. l'accord sur un seul standard de commandement pour tous les acteurs du CGDIS, atteint par l'information des concernés lors nombreuses réunions et formations préalables ;
3. la mise en place d'une formation à plusieurs niveaux, réalisée par un plan de formation pour la mise à niveau des pompiers dirigeants face à la nouvelle structure ainsi que la création de nouvelles formations pour les cadres dirigeants auprès de l'INFS.



► Des chasubles de différentes couleurs permettent d'identifier les fonctions en intervention.

Ces actions ont débuté déjà en 2014 avec des premiers échanges avec des experts étrangers et la rédaction de la nouvelle doctrine de commandement. Jusqu'à la mise en œuvre pratique de la nouvelle chaîne de commandement le jour de naissance du CGDIS, plusieurs étapes importantes ont dû être surmontées :



► Un grand effort logistique était nécessaire pour équiper tous les acteurs avec le nouveau matériel (chasubles, tableau SITAC, etc.)

Une première étape a été l'introduction du nouveau réseau radio numérique RENITA en 2015. La structure du nouveau réseau reflète les principes de communication en intervention et facilite donc au COS la mise en place de sa sectorisation opérationnelle.

L'étape la plus importante fut la formation complémentaire prodiguée aux chefs de corps, chefs de centre, chefs de groupe ainsi que les adjoints et chefs de sections afin de les préparer au mieux à leurs nouvelles missions. Le fait qu'en deux ans, plus de 1.500 participants ont assisté à 149 formations de mise à niveau est la preuve de l'acceptation du nouveau système.

En janvier 2018, le projet du centre de gestion des opérations a été lancé. 13 activations entre le 1er janvier et le



► Formation « table-top » pour préparer les participants aux missions d'assistant dans un « poste de commandement tactique » au niveau compagnie



► Utilisation de la simulation virtuelle pour la formation de commandement



1er juillet 2018 ont attesté la nécessité du projet et permis d'optimiser les procédures opérationnelles avant son lancement « officiel ».



► Le CGO, élément clé pour l'appui au COS et pour le maintien de la couverture opérationnelle au niveau national.

Le travail exceptionnel de nombreux acteurs pendant plus de quatre années a permis une mise en place de la nouvelle chaîne de commandement avec tous ses éléments en date du 1er juillet 2018 à minuit. Depuis ce jour, la nouvelle structure a fait ses preuves et son efficacité a déjà été prouvée à de nombreuses reprises.



► Point de situation entre le COS et ses assistants lors d'un feu à Esch-Alzette en octobre 2018



TIMELINE OPÉRATIONNELLE



**2 juillet 2018**

Feu « Disco Showtime » à Esch-sur-Alzette



**2 au 5 juillet 2018**

Feu de Silo « Cimalux »



**14 juillet 2018**

Feu de ferme à Nospelt



**24 juillet 2018**

Feu de toiture à Esch-sur-Alzette



**3 au 8 août 2018**

Feu de forêt Schlindermanderscheid



**23 août 2018**

Feu de logement encadré à Kehlen



**14 septembre 2018**

Feu de hall industriel à Hamm



**30 septembre 2018**

Accident de la circulation sur l'A3 faisant 4 morts et 1 blessé



**9 octobre 2018**

Feu de transformateur à Schiffflange



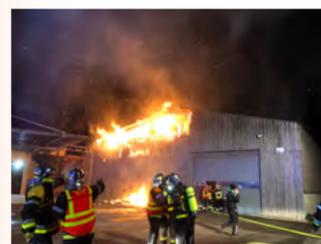
**27 octobre 2018**

Pollution de la Moselle à hauteur de Mertert



**14 décembre 2018**

Feu de toiture en chaume à Senningen



**3 février 2019**

Feu de ferme à Buderscheid



**10 mars 2019**

Intempéries sur tout le pays



**19 mars 2019**

Feu de bâtiment au cœur d'Echternach



**Avril 2019**

Déploiement du HIT au Mozambique après le passage d'un cyclone



**25 avril 2018**

Feu de ferme à Gonderange



**22 avril 2019**

Feu de végétation sous le télésiège à Vianden



**10 mai 2019**

Feu de la Brasserie Guillaume au Knuedler



**12 mai 2019**

Feu de hall industriel à Esch-sur-Alzette



**1 juin 2019**

ING Night Marathon

## 8.0 LE COMITÉ DIRECTEUR





## 8.1 LA DIRECTION GÉNÉRALE

Paul Schroeder  
Directeur général



**S**ous l'autorité directe du Directeur général, le Département de la Direction générale a pour missions principales d'implémenter les décisions du Conseil d'administration en donnant des impulsions aux 6 directions du Corps grand-ducal d'incendie et de secours et en coordonnant leurs actions.

Le département de la Direction générale est également en charge des relations avec les organismes internationaux et les acteurs de secours étrangers qu'ils soient nationaux ou régionaux. Il fournit par ailleurs une assistance juridique à l'ensemble de l'établissement public ainsi qu'aux membres opé-

rationnels du CGDIS notamment dans le cadre du suivi de dossiers d'agressions. Le département de la Direction générale est en outre, via son service communication, la seule porte d'entrée et de sortie habilitée pour toutes les questions de communications interne, externe, opérationnelle et de crise. Le département accompagne pour finir des projets spéciaux à vocation pluridisciplinaire et inter directions.

### LES ZONES DE SECOURS

L'organisation territoriale du Grand-Duché prévoit quatre zones de secours : Centre, Est, Nord, Sud. Les zones de secours sont encore subdivisées en groupements qui rassemblent plusieurs centres d'incendie et de secours. Dans son secteur, un centre d'incendie et de secours exerce des missions opérationnelles, administratives et techniques, ceci dans des conditions fixées par les règlements opérationnel et intérieur du CGDIS.

Une zone de secours est placée sous la direction d'un chef de zone, assisté par un chef de zone adjoint auquel il peut déléguer une partie de ses attributions et qui le remplace en cas d'absence. Un secrétariat assure le support administratif du bureau zone et de ses services.

Les missions du chef de zone en général :

- ▶ assister les centres d'incendie et de secours de sa zone ;
- ▶ assurer la qualité des services prestés ;
- ▶ contribuer à l'orientation des stratégies du CGDIS en général et de sa zone en particulier

- ▶ De plus, le chef de zone est l'interlocuteur privilégié du CGDIS pour les autorités communales faisant partie de la zone de secours, ainsi que pour les relations avec les tiers pour toute affaire relevant de sa zone de secours.

Le chef de zone est responsable de l'organisation, de la planification et du contrôle des activités de sa zone de secours. Il rend compte au Directeur général en sa qualité de responsable de sa zone de secours et assure le reporting.

La zone de secours a instauré un support logistique pour soulager les pompiers volontaires dans différentes tâches non opérationnelles, mais nécessaires pour le fonctionnement correct du centre d'incendie et de secours. A énumérer sont les maintenances et les contrôles des appareils respiratoires ainsi que le nettoyage des tenues d'intervention ou des tuyaux.

Un stock zonal est mis en place pour soulager d'un côté le CSL à Lintgen mais plus particulièrement pour être plus proche des centres d'incendie et de secours. Ceci pour la fourniture du matériel consommable dans les domaines du secours à personne ainsi que technique et incendie, mais aussi pour un échange rapide ou la réparation d'équipement standard nécessaire à la bonne réalisation des interventions. Il en va de même pour l'échange du vestimentaire standard des pompiers. Toujours pour éviter de long trajets des volontaires et pour assurer une bonne réactivité dans la fourniture du matériel et ainsi optimiser les flux jusqu'à la base des centres d'incendie et de secours.

En plus de sa mission générale de gestion, chaque zone de secours regroupe un service de prévention et planification à disposition des communes ainsi qu'un service zonal de formation pour la gestion des forma-

tions au niveau zonal ou même en cas de besoin spécifique au niveau local dans un centre d'incendie et de secours.

Le service prévention/planification est placé sous la direction d'un chef de service zonal. Le chef de service organise et surveille la coordination et la réalisation de toutes demandes reliées à la prévention ainsi qu'à la planification et ceci sur l'intégralité de sa zone y relative. Avec le support des préventionnistes zonaux ainsi que les préventionnistes locaux au sein des différents CIS de la zone, le chef de service est tenu responsable pour dresser les avis de prévention et ceci sur demande des bourgmestres ou autres autorités compétentes. Par rapport à l'envergure du projet, l'organisation interne du service prévention est subdivisée en trois niveaux :

- ▶ le niveau local, le préventionniste local examine le projet et dresse l'avis le niveau zonal, le préventionniste zonal en collaboration avec le préventionniste local examine le projet et dresse l'avis
- ▶ le niveau national, le département de prévention nationale, le service zonal de prévention et le préventionniste local réalisent l'avis afférent
- ▶ En ce qui concerne la coordination nationale du service de prévention, celle-ci est placée sous la responsabilité du chef de département. La prévention ainsi que la planification font partie de la direction de la stratégie opérationnelle.

Le service de formation est plutôt orienté vers le centre d'incendie et de secours de sa zone. En étroite collaboration avec l'INFS, il organise la formation continue dans la zone, supporte les chefs d'unités des CIS pour l'organisation du maintien des acquis ou supervise des exercices comportant les intervenants de plusieurs centres de secours. Ce service de son côté



est l'interlocuteur principal pour toutes questions en relation avec l'organisation de la formation au sein des centres d'incendie et de secours, au niveau du groupement pour les formations continue et pour toute autre question en relation avec les méthodes ou principes de travail des pompiers volontaires dans les CIS.

#### SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES

Les catastrophes et les urgences ne connaissent pas de frontières et une catastrophe ou un accident se produisant dans la Grande Région peut impacter plusieurs territoires nationaux. Pour répondre adéquatement et sans obstacle à ce type d'événement, une bonne coopération transfrontalière dans le domaine de la sécurité civile est importante.

2018 a été une année riche en événements pour le service des relations internationales.

Au niveau bilatéral, deux conventions ont été négociées et signées : la convention avec l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (EN-SOSP), laquelle permet à former des officiers du CGDIS en France et vice versa, et le programme de travail avec le THW, lequel fixe les grandes lignes de collaboration des deux entités pour les années à venir.

En 2017, le projet INTER'RED a été lancé au niveau de la Grande Région. Ce projet, qui dure jusqu'en 2021, porte sur la coopération des services de secours au sein de la Grande Région. Le CGDIS est en charge du *Work Package* de la formation. L'objectif de ce *Work Package* est d'offrir des formations et des entraînements accessibles à tous les acteurs des services de secours du Luxembourg, de la France, de la Belgique et de l'Allemagne. Le but est de créer une culture commune de coopération transfrontalière, de perfectionner des connaissances acquises et d'apporter de

nouvelles connaissances, compétences et techniques.

Au cours de l'année 2017, plus de 200 personnes sont décédées lors de catastrophes naturelles en Europe et plus d'un million d'hectares de forêts ont été détruits. Dans sa forme, le mécanisme de l'Union européen arrivait à ses limites et nécessitait une réforme pour pouvoir réagir plus rapidement aux catastrophes. Les négociations s'étaient étalées sur l'année 2018 et finissaient avec une nouvelle décision du Parlement européen et du Conseil créant entre autre une réserve nommée « RescUE ». Le service des relations internationales assistait le Ministère de l'intérieur pour représenter la position du Luxembourg dans les réunions du groupe de travail du Conseil de l'Union européenne et du Comité de la protection civile.

Le Luxembourg s'est engagé à mettre la plateforme mobile emergency.lu à disposition de la Réserve européenne de protection civile. La certification du module a eu lieu de 2018 à 2019 et il peut désormais être demandé par des pays touchés par une catastrophe afin de rétablir la communication dans la zone sinistrée.

En octobre, les représentants des différents pays de l'*International Humanitarian Partnership* (IHP) se sont réunis à Luxembourg-Ville. IHP est un réseau qui vise à améliorer les interventions internationales en supportant les acteurs opérationnels dans le domaine de l'assistance et de la coordination humanitaire afin de sauver des vies et de réduire l'impact des conflits et des catastrophes naturelles.

Pour l'année 2019, la mise en œuvre des conventions récemment signées est à suivre ainsi que l'élaboration des nouvelles conventions avec les pays où les conventions existantes sont devenues obsolètes. Le projet INTER'RED demande un suivi administratif particulier et au niveau de la Commission européenne,

la nouvelle décision du mécanisme de l'Union européenne doit être mise en œuvre.

#### LE SERVICE COMMUNICATION

De la création d'un corps national unique a découlé la nécessité de créer un service communication qui est le point de contact unique pour la presse.

Durant les 12 premiers mois de son existence le service communication a, en plus d'avoir défini la nouvelle identité visuelle du CGDIS, lancé plusieurs campagnes d'information de sensibilisation et de recrutement comme par exemple :

- **#Respekt112** sur la problématique des agressions envers les services de secours ayant débouchée sur le vote d'une loi punissant plus lourdement les auteurs de tels actes;



- **« Le détecteur de fumée il veille sur vous »** dans l'optique de l'entrée en vigueur en 2020 de l'obligation d'installer un détecteur de fumée dans chaque logement du pays.



- **« Gouvalert! »** application d'alerte à la population du gouvernement
- **CGDIS – 112 « parce que chaque geste compte »**  
Lien : <https://gd.lu/1fBdSJ>



Un volet important a été également consacré à la communication interne afin que les milliers de volontaires et professionnels du pays soient informés des évolutions en cours et à venir.

L'organisation de colloques, forums, symposiums, portes ouvertes, remises des grades et de la 1ère journée nationale de la sécurité civile lui a aussi été échue. Pour finir, le volet de la communication opérationnelle a fait son apparition. Se limitant actuellement à couvrir des événements d'envergure, la « comops » sera à moyen terme déclinée à toutes les opérations. Un portail électronique dédié sera prochainement mis en place afin que les pompiers puissent sous la régie d'officiers contribuer à la mise en valeur des actions et des compétences du CGDIS.



## 8.2 LA DIRECTION DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

**L**a Direction de la Coordination Opérationnelle est chargée de l'organisation, de la mise en œuvre et de la coordination des opérations de secours.

La Direction de la Coordination Opérationnelle est composée de plusieurs départements :

- ▶ Département conduite opérationnelle
- ▶ Département organisation opérationnelle
- ▶ Département pompiers volontaires

### LE DÉPARTEMENT DE LA CONDUITE OPÉRATIONNELLE

Le département de la conduite opérationnelle est chargé de la gestion quotidienne des opérations de secours en cours. Il est responsable de la réception et du traitement des appels d'urgence et de l'alerte des moyens adéquats en prenant compte de la capacité opérationnelle du terrain ainsi que du suivi des interventions courantes de secours via le CSU 112 et de la coordination, de l'appui et de la gestion des interventions d'envergure via le Centre de la Gestion des Opérations (CGO).

### LE DÉPARTEMENT DE L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Le département de l'organisation opérationnelle est chargé de la mise en œuvre de tous les moyens et mesures nécessaires, afin de préparer les unités opérationnelles du CGDIS pour pouvoir répondre aux exigences opérationnelles résultant des demandes de secours via notamment le CSU112. Le département réalise la coordination en matière des opérations entre les différentes directions fonctionnelles, les zones de secours, les CIS

et les GIS et promeut le développement des différents acteurs.

### LE DÉPARTEMENT DES POMPIERS VOLONTAIRES

Le département des pompiers volontaires est en charge de tous les éléments de l'engagement volontaire au sein des services de secours.

Le recrutement et la promotion des pompiers volontaires est le domaine chargé des missions de recrutement de volontaires pour le CGDIS et d'une manière plus générale de la promotion du volontariat au sein des services de secours.

Le Département est aussi chargé de l'encadrement des pompiers volontaires actifs du CGDIS (jeunes pompiers, pompiers volontaires et vétérans) avec l'objectif de promouvoir les mesures en faveur du volontariat et de créer une simplification administrative pour les volontaires.

### IM EINSATZ FÜR DIE FREIWILLIGEN

Da Reformen naturgemäß Veränderungen beinhalten und somit eine Unmenge Fragen und Ängste hervorrufen, oblag es dem «Département des pompiers volontaires (DPV)», den Freiwilligen während der Übergangsphase des CGDIS sachgemäße Antworten auf ihre Fragen zu liefern. Dies betraf hauptsächlich die Aufnahme neuer Mitglieder, die Verwaltung der bestehenden Mitglieder, die praktischen Modalitäten rund um die Zuschüsse auf Renten- und Zusatzkrankenversicherungen, sowie die «Allocation de Reconnaissance». Laut Gesetz ist das DPV der Hauptansprechpartner der freiwilligen Feuerwehrleute, so dass die jeweiligen Anfragen nur selten gebündelt über die

Verantwortlichen des CIS, GIS respektive der Zone weitergeleitet werden, sondern häufig telefonisch von den jeweiligen Freiwilligen direkt an das DPV gestellt werden.

Der Großteil der freiwilligen Feuerwehrleute ist jedoch mit Optimismus und Begeisterung in das Projekt CGDIS gestartet. Eine große Nachfrage bestand für CGDIS-Fahnen, Gadgets, sowie das Anbringen des neuen Designs auf Einsatzfahrzeuge, etc. Auch die Teilnahme von zahlreichen freiwilligen Feuerwehrleuten an der ersten

Journée Nationale de la Sécurité Civile am 30. September 2018 in Roeser, sei dies als Helfer, Aussteller oder Besucher, zeugt davon, dass der Korpsgeist Schritt für Schritt Realität wird. Gedankt wurde allen Helfern mit einem gut besuchten Sondervorstellung im Kinopolis Kirchberg. Einen weiteren Kinoabend konnten die beim Hochwasser im Müllerthal eingesetzten Feuerwehrleute genießen. Die Verantwortlichen des Open Air Kinos in Echternach hatten alle Beteiligten hierzu eingeladen.

Der Korpsgeist zeigt sich aber auch bei den offiziellen Auftritten in der Öffentlichkeit, so zum Beispiel bei der Parade im Rahmen der Feierlichkeiten rund um den Nationalfeiertag. Für viele Freiwillige ist es eine grosse Ehre, das CGDIS vor der großherzoglichen Familie vertreten zu dürfen. Dies zeigte sich auch bei der Ehrengarde für SKH Großherzog Jean, wofür sich weitaus mehr Freiwillige gemeldet hatten, als im schlußendlich



Colonel Tom Barnig  
Directeur de la  
coordination opérationnelle

auch teilnehmen konnten.

Die Entwicklungen des ehrenamtlichen Engagements zu begleiten und zu analysieren, mit dem Ziel die Rahmenbedingungen zu verbessern und sich den gesellschaftlichen Entwicklungen anzupassen, ist ein stetiger Prozess. Dieser erfordert unter anderem, sich auch mit anderen Organisationen, welche im Bereich des Ehrenamtes tätig sind, auszutauschen. So hat das DPV sich mit der Agence du bénévolat sowie mit dem Service National de la Jeunesse zu einem Erfahrungs- und Kooperationsaustausch getroffen. Aber auch ein Blick über den Tellerrand hinaus lohnt sich. Besuche beim Lt-Col Laurent Perin, Verantwortlicher der «Animation et promotion du volontariat» im SDIS57, der Feuerwehr Mülheim an der Ruhr, sowie Zusammenkünften mit den Vertretern unserer Nachbarstaaten im CTIF im Kader des Urteils des europäischen Gerichtshofs zur Arbeitsrechtsdirektive («Matzak-Urteil») sind



wichtige Elemente, um sich den Herausforderungen der Zukunft stellen zu können.

Die Notwendigkeit, sich den verschiedenen Begebenheiten anpassen zu können, erfordert entsprechende Modelle für das freiwillige Engagement in den verschiedenen Einsatzzentren aufzustellen. Zurzeit sind nur noch im CIS Aéroport, sowie im GIS GRIMP keine Freiwilligen aktiv, in allen anderen Zentren und Gruppen müssen angepasste Modelle gefunden werden. Die Zuteilung von Berufsfeuerwehrlern oder die Ernennung hauptamtlicher Chef CIS sind nur einige der neuen Begebenheiten mit denen die Freiwilligen sich zurechtfinden müssen. Dass dies alles möglich ist, zeigt das Beispiel des CIS Luxemburg, wo aktuell eine Reihe neuer Freiwillige in der Aufnahmephase sind und eine erste Versammlung zwecks Neugründung einer Jugendfeuerwehr stattgefunden hat. Auch die Rekrutierung und die Ausbildung der Freiwilligen für die Salle de Débordement des CSU112 hat ihre Früchte getragen und bei einer ersten Aktivierung im Zuge der Sturmfront Eberhard wurde hier in Luxemburg erstmalig der Notruf über die 112 von Freiwilligen entgegengenommen.

Im vergangenen Jahr lag das Augenmerk des DPV auf der Übernahme aller Freiwilligen in das CGDIS, dies begleitet von zahlreichen Versammlungen mit den Verantwortlichen der Einsatzzentren und -gruppen, auf der Verteilung der Dienstgrade, sowie auf dem Einsetzen einer Arbeitsgruppe um eine einheitliche Vergütung einzuführen. Ausserdem galt es noch weitere Projekte, wie zum Beispiel die Einführung einer Sportprüfung bei der Aufnahme von neuen operativen Feuerwehrlern oder die Anschaffung eines Kindersprungschlosses zu bewältigen.

Möchte man neue Freiwillige anwerben, muss man sich auch in der Öffentlichkeit zeigen: die Teilnahme an Veranstaltungen wie dem Tag der Offenen Tür der Armee, der alljährlichen Studentenmesse, sowie unter anderem den Journées sociales, sind hierfür willkommene Gelegenheiten. Dieses Jahr feierte das Erste Hilfe Team des hautstädtischen Athenäums sein 20-jähriges Bestehen. Im Rahmen der Feierlichkeiten hatte das CGDIS die Möglichkeit, sich den 20 bestehenden Teams der luxemburgischen Lyzeen vorzustellen.

Nachdem das Büro des DPV zunächst in den Räumlichkeiten des «Service communication» im Gebäude der Generaldirektion angesiedelt war, wurde aufgrund der Einstellung weiterer Mitarbeiter ein Umzug unumgänglich. So ist das Büro nun im Gebäude in der Rue Robert Stümper untergebracht. Am 1. Juli wird der dritte Mitarbeiter des DPV seinen Dienst aufnehmen.

Die Aufstockung des Personals des DPV ermöglicht es nun, die Prioritäten für die kommenden Monate in Angriff zu nehmen. Es sind dies die Fertigstellung der Kampagne zur Anwerbung neuer Freiwilliger, sowie die Ausarbeitung des Konzeptes des «Pompier de support». Dieses soll es langjährigen Mitgliedern welche nicht mehr im Einsatzdienst tätig sein können, erlauben, ihr Wissen und ihre Kompetenzen weiterhin dem CGDIS zur Verfügung stellen zu können.

## LA NOUVELLE ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Le processus de la réforme des services de secours a permis pendant les dernières années la mise en place de certaines nouveautés par rapport à l'organisation opérationnelle pour optimiser ainsi la réponse opérationnelle des secours.

### LE SYSTÈME FIRST-RESPONDER

Les premières unités de first-responder ont été introduites en 2012 dans les communes de Berdorf, Dalheim et Mertert. Jusqu'à 2019, le nombre a été augmenté jusqu'à 59. Ce système complémentaire aux systèmes ambulancier et SAMU permet une prise en charge plus rapide d'un patient en cas d'urgence médicale et améliore ainsi les chances de survie surtout en cas d'arrêt cardiaque. La formation de base en matière de secours à personnes fait désormais partie du cycle de formation de chaque pompier opérationnel du CGDIS.

### LA REVUE DES SECTEURS OPÉRATIONNELLES DES CIS

Jusqu'à l'introduction du nouveau système d'alerte au CSU112 en 2016, chaque CIS disposait de son propre secteur de première intervention, limité généralement aux limites communales pour les corps de pompiers et à un rayon défini pour les centres de la protection civile, sans prise en compte des réels d'itinéraires. Avec la mise en service du nouveau système, les ambulances et SAMU ainsi que les moyens en renfort sont désormais alertés suite à un routing, ce qui a permis de basculer d'un système de secteurs traditionnelles vers l'alerte du moyen le plus rapide. Les secteurs de première intervention des moyens incendie-sauvetage restent cependant en place, vu les nom-



► L'introduction d'un système first-responder a permis d'améliorer le temps de prise en charge de patients en cas d'urgence médicale.

breuses contraintes à franchir (plans d'interventions, clés d'accès, connaissances des lieux...), un sujet qui reste à étudier pour les années à venir.

### LES RENFORTS MUTUELS

La suppression des frontières communales avec la mise en service du CGDIS en juillet 2018 ont permis d'optimiser le principe des renforts mutuels entre les CIS en cas d'intervention majeur. Ainsi, le CSU 112 et le CGO peuvent librement disposer de tous les moyens opérationnels du CGDIS sans devoir prendre en compte des barrières administratives. Ce principe rend possible une gestion plus efficace et rationnelle des moyens et améliore ainsi la réponse opérationnelle en intervention tout en garantissant la couverture nationale.

### LE SAUVETAGE ROUTIER

Avant le CGDIS, le sauvetage routier, donc la mission de désincarcération en cas d'accident à la voie publique, était réservée aux unités de la protection civile. Directement après la mise en service du CGDIS, neuf CIS supplémentaires ont été chargés avec cette mission pour améliorer ainsi la couverture territoriale dans ce domaine. Ce fût une première petite étape pour l'harmonisation de la réponse opérationnelle entre les anciens centres de la protection civile et les corps de pompiers communales. Ce domaine reste par contre un élément d'étude centrale du Plan National d'Organisation des Secours.



## 8.2

### LE DÉVELOPPEMENT DES GROUPES D'INTERVENTION SPÉCIALISÉS

Les neuf groupes d'interventions spécialisés, unités importantes pour des interventions complexes et spécifiques, ont aussi connu certaines réadaptations dans le cadre de la mise en place du CGDIS :



► La drone est devenu un moyen important d'appui au commandement.

- La fusion des unités CMIC de Lintgen et de Luxembourg-Ville avec le groupe de protection radiologique au sein d'un nouveau GIS NRBC regroupant ainsi toutes les moyens et compétences dans ce domaine dans une seule unité
- La réorganisation du « groupe de soutien logistique » comme volet opérationnel du CSL, regroupant toutes les compétences techniques et logistiques du CSL ainsi que le volet du ravitaillement
- La reconnaissance officielle comme GIS du Groupe de Reconnaissance dans les Milieux Périlleux et du Groupe de Sauvetage Animalier
- La préparation de l'éventuelle création d'un nouveau GIS regroupant les compétences dans les domaines des nouvelles technologies (drones, robots, etc.)

### BILAN RÉFORME CGO / CSU 112

« Le 112 ne répond pas à l'attente des acteurs de terrain pour des raisons structurelles, techniques et humaines...le logiciel utilisé par les opérateurs est peu convivial et désuet...la présence d'un chef de salle par équipe et d'un cadre responsable du dispositif font clairement défaut. » ne furent que quelques constats sur le CSU 112 en 2010 par le collège des experts. Des constats qui étaient à la base d'un processus d'analyse détaillé, par une modélisation des flux, procédures, attentes et besoins opérationnels et vis-à-vis du citoyen qui appelle au CSU 112. Cette analyse a permis de présenter à la politique et à la direction des secours des pistes concrètes en termes de réorganisation structurelle, personnelle et technique.

C'est la rédaction d'un cahier des charges, de plus de 400 pages, avec un appel d'offres européen et la mise à disposition d'un budget initialement prévu pour le « nouveau » CSU 112 au CNIS, de 4,8 millions d'euros



► La transmission directe des images de la drone dans le poste de commandement facilite la reconnaissance au COS.

en 2013 qui a marqué le début de la restructuration concrète du 112 et a abouti le 28 juin 2016 par la mise en production, sans interruption du service, d'un nouveau central téléphonique et du logiciel d'alerte et de gestion des opérations – ELS (« Einsatzleitsystem »). En parallèle, une logique uniformisée de seuils d'alerte et de départs types ou préconstitués-AAO (« Alarm-und Ausrückeordnung ») a été créée pour tout le pays. Une catégorisation et une dénomination uniformisée des véhicules et des moyens tactiques ont dû être mises en place alors que l'intégration du central du service d'incendie et d'ambulance de la ville de Luxembourg au sein du CSU 112 a été préparée. En outre un central de secours d'urgence de repli « CSU Backup » a été finalisé et testé.

Ces nouveaux logiciels ont en outre permis pour la première fois en Europe d'introduire un questionnaire standardisé des appels 112 ainsi qu'un routage en temps réel des moyens tactiques assurant dorénavant l'alerte dans le domaine du secours à personne des moyens adaptés, les plus rapides ceci sans considération des secteurs d'interventions.

### Près de 10 ans après le rapport des experts, les étapes suivantes ont été franchies:

- 2015 — création de service Data. ELS dédié à la saisie et gestion des données pour ELS.
- 2016 — introduction de l'alerte multicanaux via une nouvelle génération de pagiers alphanumériques, SMS individuels, Email et Fax.
- 2017 — Basculement sur le réseau Tetra « RENITA »: en 6 mois près de 700 véhicules et 5000 portatifs ont été équipés ou distribués et autant de pompiers formés.
- 01. 2017 — introduction du « Chef de salle » au CSU 112. Issu de l'effectif des opérateurs les plus expérimentés et formé spécifiquement à la gestion de l'activité opérationnelle courante du CSU.
- 08. 2017 — intégration complète du central du service d'incendie et d'ambulance de la ville de Luxembourg au sein du CSU 112.
- 10. 2017 — certification pour la réception des appels E-Call
- 2018 — mise en place d'un plan de formation initiale, continue et de maintien des acquis pour tout le personnel du CSU 112.
- 01. 2018 — phase pilote du concept du centre de gestion des opérations (CGO) après transformation des anciennes salles de crise.
- 01. 07. 2018 — Mise en place de la chaîne de commandement et du CGO qui a très rapidement fait ses preuves lors d'un incendie d'envergure le 2 juillet et régulièrement depuis.
- 015- 2019 — l'effectif en personnel du CSU 112 a quasiment doublé, passant de 19 opérateurs à 10 chefs de salles, 22 opérateurs, 1 chef de service et deux gestionnaires de données en 2019.



2018

**382.110**

appels au  
**112**



**+ 8,2 %**

par rapport à 2017

**61.157**

interven-  
tions



**+ 6,3 %**

par rapport à 2017

Un futur, qui pour le CSU, signifie mis à part le déménagement vers les nouvelles facilités au CNIS en 2021, des défis croissants au niveau de la gestion d'appels 112 non seulement en terme de quantité mais aussi de qualité avec de plus en plus d'appels n'ayant pas directement trait aux urgences mais nécessitant une intervention du CGDIS.

D'autres sujets sont déjà à ce jour d'actualité et vont continuer à gagner en importance dans les mois à venir comme le multilinguisme, le multicanal en termes d'intégration de la transmission d'images, de vidéos et de données de localisation lors de l'appel au 112. Il s'agit également de l'intégration prochaine de la technologie de localisation de smartphones via AML (Advanced Mobile Localisation), de l'alerte à la population, de l'intelligence artificielle ou encore de la standardisation des applications d'urgence. La création du service des données opérationnelles au sein de la DCO s'est faite dans cette optique, mais également en raison du besoin accru de documentation opérationnelle et du besoin en statistiques et de gestion de qualité.





## 8.3 LA DIRECTION DE LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

La direction de la stratégie opérationnelle (DSO) trouve tout son intérêt dans le cadre du management global du CGDIS. Elle doit, en effet, permettre d'aider le conseil d'administration du CGDIS à définir la vision du service d'incendie et de secours qu'il souhaite appliquer au pays et, à partir de cette vision, de donner du sens à l'action collective de tous les agents du CGDIS.

Pour atteindre ce but, le travail de la DSO s'inscrit autour de deux axes stratégiques :

- ▶ l'anticipation, c'est-à-dire la capacité à planifier les risques, à organiser et à évaluer la réponse opérationnelle du CGDIS ;
- ▶ la capacité à réduire l'apparition d'un sinistre et d'en limiter son étendue et ses conséquences.

Ces deux missions ont vocation à préparer et à faciliter la conduite des opérations de secours et sont donc essentielles à leur réussite. Elles s'inscrivent dans le respect de trois principes visant à permettre au CGDIS :

- ▶ de garantir notre liberté d'action, c'est-à-dire de pouvoir répondre immédiatement, en tout lieu, en toute circonstance, en permanence et selon nos règles, à toute demande de secours, par l'engagement des moyens de secours adéquats ;
- ▶ de concentrer nos efforts pour faire face à des sinistres importants (plan NOVI, incendie d'usine, etc.) ou multiples (inondations, tempêtes, etc.), voire simultanés, en coordonnant les effets dans un cadre espace-temps, en valorisant les actions de tous les acteurs concourant à la résolution de l'opération de secours et en réorientant les capacités en fonction des actions prioritaires en cours ;
- ▶ de consacrer aux opérations de secours les justes moyens que la situation requiert, afin de disposer, en permanence, d'une capacité opérationnelle de réserve.

Cela se traduit concrètement par des travaux en matière de planification et de prévention contre les incendies, grâce à la mise en place d'une organisation nationale.

De plus et afin de conduire la mise en œuvre de la réforme, la DSO assure également la conduite du projet de service qui vise à donner du sens à la construction du CGDIS.



Colonel Raymond Guidat  
Directeur de la stratégie opérationnelle

### LES TRAVAUX DE PLANIFICATION

Les travaux de planification se concrétisent à travers trois fonctions élémentaires :

- ▶ la prévision opérationnelle ;
- ▶ la planification opérationnelle ;
- ▶ et la doctrine et l'évaluation opérationnelles.

Elles sont appuyées par des capacités transverses de production cartographique et de valorisation des données opérationnelles à des fins d'analyses et de statistiques.

### LA PRÉVISION OPÉRATIONNELLE

La prévision opérationnelle regroupe l'ensemble des moyens et des mesures propres à déceler un accident dès son origine et à permettre la mise en place des moyens et méthodes destinés à faire face à ses conséquences, à en limiter l'étendue et la gravité. Elle se traduit principalement par la rédaction du plan national d'organisation des secours, ainsi que par l'élaboration des plans d'intervention.

### LE PLAN NATIONAL D'ORGANISATION DES SECOURS (PNOS)

Le PNOS, défini à l'article 69 de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les secours et détermine les objectifs de couverture à réaliser par le CGDIS. Il prend également en compte les conséquences de la réalisation d'un acte malveillant ou terroriste par quelque moyen que ce soit.

Par sa visée prospective, il permet aux autorités responsables de l'organisation des secours (le ministre ayant les secours dans ses attributions et les bourgmestres), de définir le niveau de couverture opérationnelle souhaité, ainsi que les moyens financiers pour y parvenir. Il est construit en deux parties :

**1** la première est consacrée à l'analyse globale, à travers :

- ▶ la description du Grand-Duché de Luxembourg afin de fixer le cadre général dans lequel agit le CGDIS ;
- ▶ l'inventaire, l'identification et la cartographie des risques présents sur le territoire, mais également proches de ses frontières, ainsi que les effets potentiels des menaces auxquelles sont soumises le Grand-Duché ;
- ▶ l'étude des probabilités d'occurrence ou de récurrence, la localisation spatiale et temporelle, ainsi que l'intensité de la réalisation des risques ;
- ▶ la couverture actuelle par les moyens du CGDIS des risques et des effets potentiels des menaces ;

**2** la seconde partie tire les conclusions nécessaires de l'analyse et propose une solution d'optimisation de la couverture.

Le PNOS se traduit alors par la définition du contrat opérationnel du CGDIS, c'est-à-dire, sa capacité à mettre en œuvre les moyens de secours afin d'atteindre les objectifs de couverture opérationnelle fixés, traduits notamment en délais d'arrivée sur les lieux.

Enfin, le PNOS est évalué et mis à jour tous les 5 ans. Ses travaux d'élaboration ont débuté en 2018.



## LES PLANS D'INTERVENTION

L'objet des plans d'intervention est de fournir aux pompiers des éléments essentiels afin de faciliter leur intervention. Cela concerne notamment l'élaboration :

- ▶ des plans des communes comprenant toutes les informations nécessaires (les noms des rue, les sens uniques, les hydrants, les bâtiments ou objets particuliers, etc.) ;
- ▶ des plans pour tout bâtiment ou objet qui présente des risques de par sa construction ou sa destination (hôpital, centre commercial, usine, etc.) et comprenant des consignes ou informations particulières pour les pompiers (emplacement des accès et des voies pour stationner les échelles, stockage de produits dangereux, etc.) ;
- ▶ d'ordres d'opération pour des manifestations qui impactent la bonne distribution des secours ou qui nécessitent la mise en place d'un dispositif de secours dédié. En 2018, ce furent un peu plus de 300 manifestations qui ont été ainsi gérées :

### ▶ Nécessitant l'engagement de :

- › 244 ambulances ;
- › 43 binômes de secouristes ;
- › 32 fourgons d'incendie ;
- › 8 postes médicaux avancés ;
- › les plongeurs pour 11 manifestations ;

### ▶ afin de garantir les secours pour :

- › près de 50% des manifestations, des compétitions sportives concernant en majorité l'athlétisme, le football et le cyclisme ;

### ▶ pour le reste, des coupes scolaires et les grands rassemblements récurrents du pays, tels que notamment :

- › l'ING marathon ;
- › la fête nationale ;
- › la Schueberfouer ;
- › l'E-Lake festival ;
- › l'Ironman de Remich ;
- › les principales cavalcades de Remich, Diekirch, Schifflange Pétange et Wasserbillig ;
- › la foire agricole de Diekirch ;
- › le Picadilly ;
- › la procession d'Echtenach ;
- › le Blues express
- › le Blues and Jazz ;
- › la nuit de merveilles à Bettembourg ;
- › le Ballon trophy de Mersch ;
- › le Nössmaart de Vianden ;
- › le semi-marathon de Remich ;

+ auxquels se rajoutent les dispositifs de sécurité lors des concerts à la RockHal et particulièrement celui qui fut consacré au concert exceptionnel en plein air de Sting ;

se répartissant essentiellement du printemps à l'automne avec un pic de manifestations en juin et juillet.

## LA PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

La planification opérationnelle consiste à étudier différents scénarios relatifs à des risques majeurs afin d'orienter les choix tactiques du commandant des opérations de secours. Il s'agit d'un processus permettant alors de fixer des objectifs, de déterminer les moyens nécessaires pour leur réalisation et de définir les étapes pour les atteindre. Plus concrètement, cela consiste essentiellement en la déclinaison pour le CGDIS des missions qui lui sont assignées dans les plans d'intervention d'urgence rédigés par le Haut comité pour la protection nationale, tels que le plan :

- ▶ **urgence nucléaire ;**
- ▶ **VIGILNAT ;**
- ▶ **rupture d'énergie ;**
- ▶ **cyber ;**
- ▶ **intempéries ;**
- ▶ **ébola ;**
- ▶ **CBRN ;**
- ▶ **nombreuses victimes.**

En 2018, le plan permettant de faire face à de nombreuses victimes a été mis à jour afin de l'adapter à la nouvelle organisation du commandement opérationnel du CGDIS.

## LA DOCTRINE ET L'ÉVALUATION OPÉRATIONNELLES

La doctrine opérationnelle fixe les grands principes de l'organisation opérationnelle et d'intervention des personnels et moyens du CGDIS (les

missions, les effectifs par véhicule, les délais de départ, les règles à respecter, etc.). Elle s'est traduite en 2018, conformément à l'article 74 de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, par la rédaction du règlement grand-ducal relatif à l'organisation opérationnelle et aux règles du commandement des opérations de secours et du règlement opérationnel.

Afin de garantir son efficacité et sa cohérence par rapport à la couverture des risques et des effets potentiels des menaces, le CGDIS se doit d'évaluer en permanence son dispositif opérationnel. Cette évaluation se réalise à travers deux outils que sont les exercices et l'analyse après action, généralement appelé « retour d'expérience ». Elle permet alors d'identifier des axes de progression et de mettre en œuvre un processus d'amélioration. Ainsi en 2018, le CGDIS a :

- ▶ organisé des exercices de mise en œuvre de son centre de gestion des opérations ;
- ▶ participé notamment à l'organisation et à la réalisation d'un exercice :
  - de sécurité du tunnel « Micheville » en coopération avec les Ponts et Chaussées ;
  - de sauvetage et de déblaiement (simulation d'un tremblement de terre) en coopération avec les pompiers de Moselle ;
  - d'accident de train en coopération avec la CFL, la DB et les pompiers allemands d'Igel et de Langsur ;
- ▶ participé aux travaux de préparation de l'exercice VIGILNAT qui s'est déroulé en janvier 2019 à Esch-Belval ;
- ▶ procédé à des analyses de retours d'expériences des exercices présentés ci-avant, mais également des principales opérations de secours lors :

- des inondations du « Mëlldall » ;
- du feu d'appartement dans le quartier de la gare à Luxemborug-ville ;
- du feu de végétations de Schlenmanerschein ;
- de l'explosion de munition au dépôt du « Waldhaff » ;
- lors du dispositif de secours mis en place pour l'ING marathon.

## LES TRAVAUX DE CARTOGRAPHIE ET DE VALORISATION DES DONNÉES

L'année 2018 a vu la création au sein de la DSO d'un service de cartographie et de statistiques. Il s'agit d'un service transverse qui appui les autres missions de planification par la production :

- ▶ de cartes opérationnelles, notamment lors de la mise en place de dispositifs de secours particuliers, tels que l'ING marathon ou la fête nationale ;
- ▶ des statistiques nécessaires pour l'évaluation de la bonne distribution des secours sur tout le territoire du Grand-Duché et particulièrement pour alimenter les travaux d'élaboration du PNOS.

Cela s'est traduit par le recrutement d'un spécialiste en système d'information géographique et par un investissement de 50 000€ de matériels et logiciels.



### LES TRAVAUX DE PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES

La prévention contre les incendies constitue le premier des trois axes majeurs de l'action du CGDIS. En cherchant à éviter l'apparition d'un incendie et à en limiter son développement, elle permet d'anticiper et de planifier la réponse opérationnelle et dans l'hypothèse de la survenue d'un incendie, d'engager des secours adéquats et préparés. La prévention contre les incendies vise donc à atteindre quatre buts :

- éviter la survenance d'un incendie ;
- limiter son développement et sa propagation ;
- permettre l'évacuation rapide des personnes ;
- faciliter l'intervention des pompiers.

L'action des pompiers préventionnistes est donc essentielle pour une bonne connaissance et analyse des risques bâtimentaires, afin d'en déduire les actions de planification et d'engagement des secours. Elle se concrétise par :

- l'étude de projets de construction ou de rénovation, à la demande des administrations communales afin qu'elles puissent produire une autorisation de bâtir, qui se traduit par la rédaction de prescriptions, c'est-à-dire, de règles à respecter en matière de construction afin d'atteindre les buts décrits ci-avant, telles que :
  - des sorties de secours en nombre suffisant et judicieusement réparties ;
  - des portes et des murs coupe-feu ;
  - des installations électriques, de gaz ou autres conformes aux normes et aux règles de l'art ;
  - des extincteurs en nombre suffisant et répartis dans le bâtiment ;
  - etc.

- des visites de chambres meublées afin de vérifier leur conformité ou de chantier ;
- de réunions notamment avec les architectes afin de les conseiller avant qu'ils ne déposent la demande d'autorisation de bâtir auprès des administrations communales.

Les règles de prescriptions sont communes au CGDIS et à l'ITM. Elles sont consultables sur leur site respectif :

- <https://112.public.lu/fr/legislation/prevention.html> ;
- <https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/commodo-incommodo/conditions-types.html>.

Ces différentes missions ont représenté environ en 2018 pour les 70 pompiers professionnels et volontaires préventionnistes :

- l'étude de 1400 dossiers ;
- la production de 950 avis au profit des administrations communales ;
- 4900 visites et réunions.

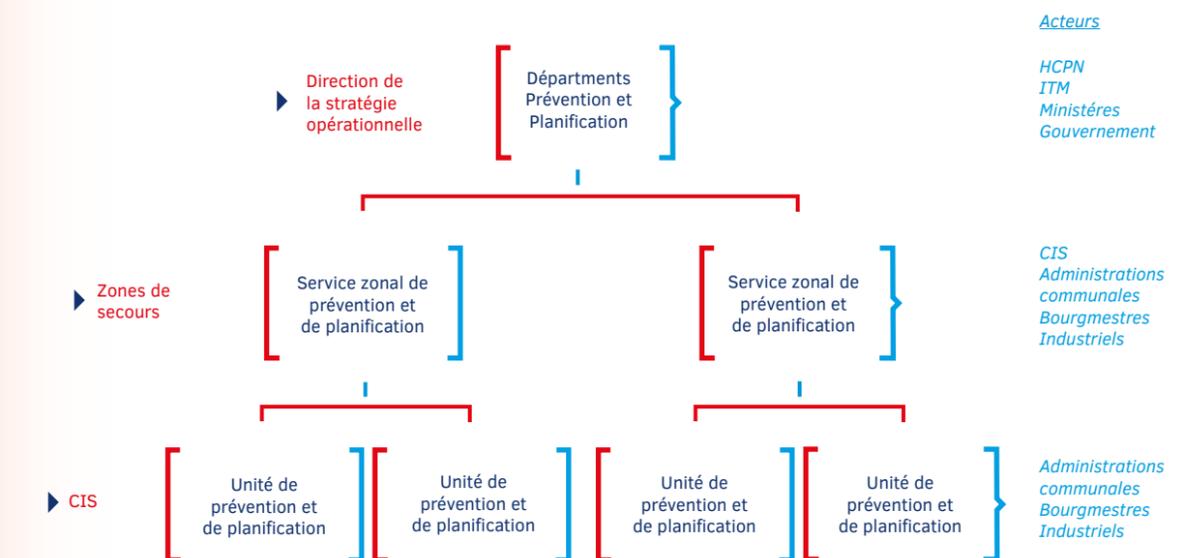
Enfin, le département prévention s'est également investi dans la campagne de sensibilisation et de distribution de détecteurs autonomes de fumées.

#### L'ORGANISATION NATIONALE

Les missions de planification et de prévention sont destinées à s'appliquer au plus proche des pompiers pour faciliter la réalisation de leurs opérations de secours et des bourgmestres, responsables de la sécurité générale de leurs habitants. De plus, il est également nécessaire de garantir une homogénéité de travail et une cohérence d'application des instructions et prescriptions. Pour cela, l'organisation et la mise en œuvre de la planification et de la prévention s'articule

en trois niveaux interconnectés avec :

- la DSO qui est, au niveau national et en relation avec le HCPN, l'ITM, les ministères et le gouvernement, chargée de la définition des règles générales et du pilotage global du dispositif de planification et de prévention ;
- un service zonal de prévention et de planification pour chacune des quatre zones de secours assure :
- la coordination de la mise en œuvre du dispositif de prévention et de planification au sein de sa zone de secours et en relation avec les CIS ;
- par subsidiarité et lorsque les CIS ne disposent pas des moyens nécessaires, de la mise en œuvre locale des actions de prévention et de planification. Dans ce cas, les préventionnistes sont amenés à être en relation avec les administrations communales, les bourgmestres ou les industriels ;
- une unité de prévention et de planification par CIS qui met en œuvre les actions locales de prévention et de planification en relation avec les administrations communales, les bourgmestres ou les industriels.





**LE PROJET DE SERVICE**

Dans le cadre général de management du CGDIS, la DSO est également chargée de l'élaboration et du suivi du projet de service. Ce travail vise à permettre de conduire la mise en œuvre de la réforme des services de secours, dont la création du CGDIS, doit amener une optimisation des services de secours et leur réorganisation opérationnelle et institutionnelle.

Pour atteindre cet état final, la DSO a animé depuis 2016, plusieurs séances de travail afin d'analyser le contexte général, les acteurs interagissant pour définir :

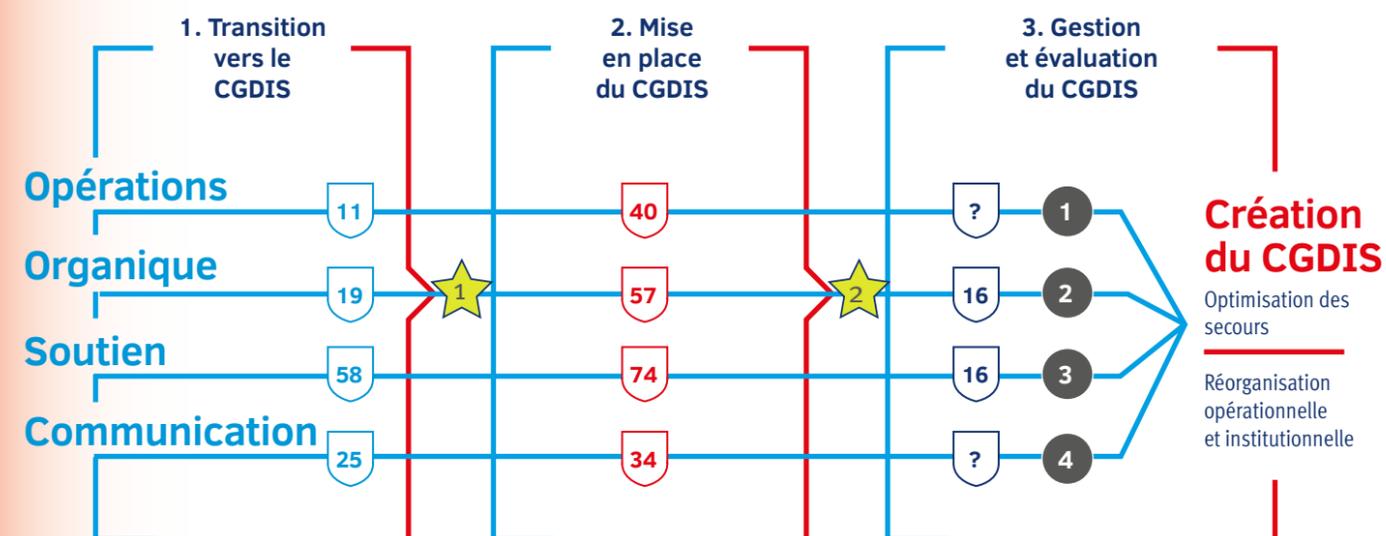
quatre axes de travail :

- l'axe « opérations » qui regroupe les actions relatives à la distributions des secours, pour opérer les secours ;
- l'axe « organique » qui regroupe les actions relatives à l'organisation du CGDIS pour organiser et de manager le CGDIS ;
- l'axe « soutien » qui regroupe les actions relatives au soutien et à l'appui du personnel et des moyens du CGDIS, pour soutenir le personnel et les moyens ;
- l'axe « communication » qui regroupe les actions relatives à l'adhésion à la réforme et à la valorisation du CGDIS, pour communiquer ;

répartis en trois phases :

- la phase 1, dite de transition qui a débuté en 2016 pour s'achever en 2018, à la date d'installation du conseil d'administration du CGDIS et comprenait les cycles :
  - de travail parlementaire jusqu'au vote de la loi du 27 mars 2018 portant création de la sécurité civile et réglementaire de publication des règlements grand-ducaux essentiels à la création et au fonctionnement du CGDIS ;
  - de fonctionnement de l'Administration des services de secours et de sa transition vers le CGDIS ;
- la phase 2, dite de mise en place du CGDIS qui a débuté à la date d'installation du conseil d'administration et s'achèvera le 1er juillet 2020, à l'issue de la phase transitoire d'intégration du personnel, des moyens et bâtiments au sein du CGDIS. Elle a pour objectifs d'organiser et de manager le CGDIS ;
- la phase 3, dite de gestion et d'évaluation qui débutera le 1er juillet 2020 pour ce terminer à l'issue du mandat du premier conseil d'administration et qui vise au management global de l'organisation définitive du CGDIS.

Le schéma ci-dessous synthétise le processus et précise le nombre d'actions par axe et phase :



**Légende**

- |  |                        |   |
|--|------------------------|---|
| 1 Opérer les secours                           | 11 Actions réalisées   | ★ Installation du conseil d'administration  |
| 2 Organiser et manager le CGDIS                | 40 Actions à réaliser  | ★ Fin de la phase transitoire d'intégration du personnel, des moyens et bâtiments au sein du CGDIS et désignation d'un nouveau président du CGDIS |
| 3 Soutenir le personnel et les moyens du CGDIS | 16 Actions envisagées  |   |
| 4 Communiquer                                  | ? Actions à identifier |   |

**LES OBJECTIFS 2019**

Dans ce contexte de mise en place du CGDIS, les objectifs pour l'année 2019 de la DSO sont globalement :

- de finaliser et valider le PNOS ;
- de valider la doctrine d'emploi de la prévention, de mettre en place et d'évaluer la nouvelle organisation de la prévention sur l'ensemble du pays ;
- de suivre les travaux de rédaction de la loi sur l'obligation de disposer de détecteurs autonomes de fumées dans les logements ;
- d'organiser la journée nationale de la prévention contre les incendies ;

- d'organiser le département planification et sa déclinaison dans les zones de secours et les CIS en :
  - recrutant un chef de département ;
  - définissant et validant la doctrine d'emploi ;
  - débutant la mise en œuvre de son organisation sur l'ensemble du pays ;
  - lançant les premiers travaux de planification opérationnelle ;
- de poursuivre l'animation du processus de mise en œuvre du projet de service.



## 8.4 LA DIRECTION MÉDICALE ET DE LA SANTÉ

**L**a Direction médicale et de la santé (DMS) s'occupe du volet médical et de la santé dans sa globalité.

Le département santé regroupe la partie médecine du travail. Deux médecins et un infirmier se portent garant de la santé des pompiers. Les examens médicaux d'aptitude sont la principale activité, mais aussi le suivi des accidents de travail et des agressions.

Le département secours médicaux reprend la partie opérationnelle médicale. L'organisation et la gestion du service d'aide médicale urgente (SAMU) en fait partie. Dans l'optique du bien-être des pompiers, l'officier de santé a été créé pour l'appui et l'assistance des équipes sur le terrain. Avec l'introduction du concept du soutien sanitaire des interventions (SSI) en septembre 2018, nous déployons nos infirmiers sur le terrain afin de sécuriser les interventions en veillant à la santé des pompiers. La surveillance médicale et des soins avancés peuvent être prodigués. Le SSI a déjà été déployé à 10 reprises. 8 infirmiers assurent la garde d'officier de santé.

Le département pharmacie gère les produits pharmaceutiques du CGDIS. Un travail très important a été réalisé dans le cadre de l'hygiène et de la désinfection des ambulances.

La DMS est une direction avec une forte interaction avec les autres directions, aussi en terme de personnel. Cette approche permet de garder une vision d'ensemble et d'influencer les projets du CGDIS en ligne avec notre objectif principal : intervenir pour la santé de tous.

### LE SAMU

Pour le 30e anniversaire : le CGDIS améliore la couverture par une nouvelle base SAMU ! Avec l'entrée en vigueur de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile le SAMU a été intégré efficacement au sein du CGDIS

Après la mise en place du SAMU en 1989, quasiment aucun changement structurel ou organisationnel n'a été fait. D'emblée, le CGDIS a réalisé une analyse de la situation. Depuis 1989, notre population a quasiment doublé et le nombre de frontaliers a quadruplé, sans adaptation des moyens SAMU. Les interventions sont passés de 3400 interventions par an à plus de 7200 en 2018. Quasiment tous les jours les 3 SAMU sont en intervention simultanée, ce qui illustre bien les limites de l'organisation actuelle et l'absence de réserve.

Le SAMU a toujours fonctionné à partir de 3 bases à travers le pays, dont chacune dispose d'une voiture et dont 2 disposent également d'un hélicoptère qui peut être utilisé en alternance avec la voiture.

Avec le Ministre de l'Intérieur, le CGDIS a annoncé la mise en place d'un SAMU supplémentaire au CIS Hesperange à partir du 1er juillet 2019. Ce renforcement des moyens permet de pallier au manque le plus évident et aboutira à une meilleure utilisation de tous les vecteurs du SAMU. Avec cette mesure, le CGDIS, dans sa première année d'existence a significativement contribué à l'amélioration de la couverture médicale d'urgence.

### HYGIENE: VERHÜTUNG DER ÜBERTRAGUNG VON INFEKTIONEN. EIN AUSBLICK

Bei Rettungseinsätzen sind sowohl das Personal als auch die Patienten einem steten Risiko der Übertragung von Krankheitserregern ausgesetzt. Zudem ist kaum zu vermeiden, dass die meisten «Infektionstransporte» dabei unwissend durchgeführt werden. Die Hygiene spielt somit für den Patienten- und Personalschutz eine zentrale Rolle.

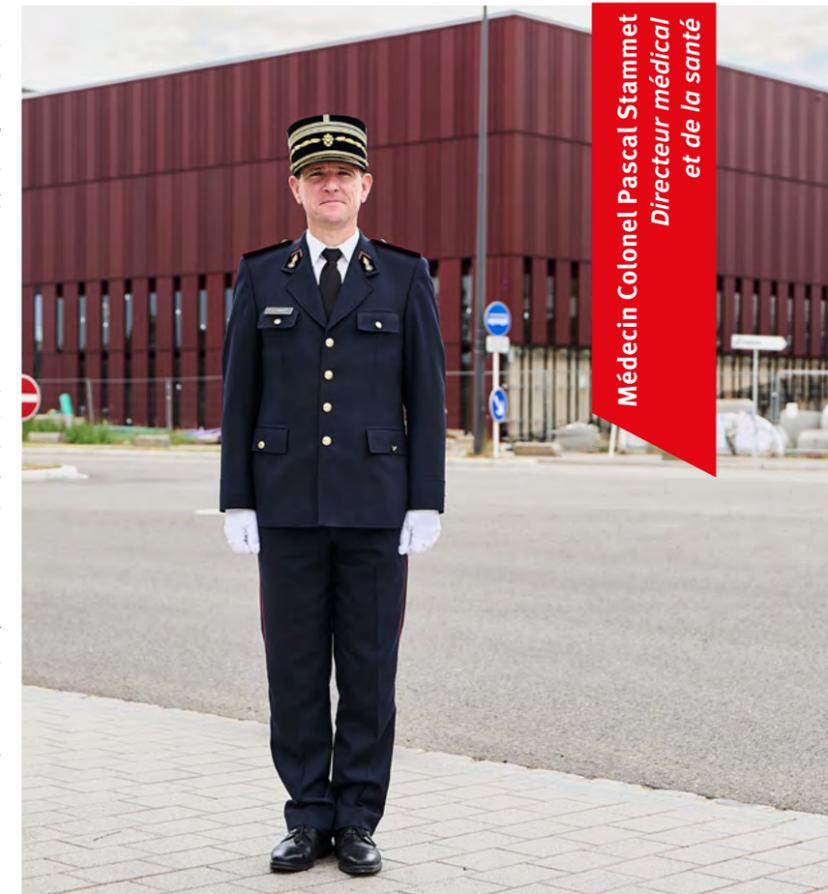
Zur Erhebung des bestehenden Hygienestatus hat eine Arbeitsgruppe alle CIS (Kat. ≥ IIbis) besucht. Dabei wurden an verschiedenen Punkten in den RTW sowie im Gebäude Abklatschuntersuchungen gewonnen. Die Auswertung dieser Proben beruhigt: es wurden kaum erhöhte Erregerzahlen gefunden. Die bestehenden Hygienemassnahmen sind zufriedenstellend.

Nichtsdestotrotz verlangt die Vielzahl an verschiedenen Hygienemassnahmen nach einheitlichen Hygienestandards. Vor allem da eine grosse Verunsicherung im Falle von Infektionsfahrten besteht.

In den kommenden Monaten werden deshalb einheitliche Schutzstufen für RTW-Fahrten mit und ohne Kontaminationsrisiko, sowie ein «Hygiene- und Desinfektionsplan» vorgestellt. Neben Hygienestandards für alle Fahrzeuge

soll somit auch das gesundheitliche Risiko des Personals verbessert werden.

Vor allem die Händehygiene spielt eine entscheidende Rolle bei der Verhinderung der Übertragung von Krankheitserregern. Der Schutz unserer Gesundheit, derer unserer Patienten und unserer Familie liegt in unserem eigenen Interesse!



Médecin Colonel Pascal Stammel  
Directeur médical  
et de la santé



### SERVICE SANTÉ AU TRAVAIL DES POMPIERS (STP)

Mit dem Gesetz vom 27. März 2018 wurde für die Rettungskräfte ein eigenständiger arbeitsmedizinischer Dienst geschaffen.

Im CGDIS arbeiten hauptberufliche und freiwillige Mitarbeiter zusammen, um die Notfallversorgung der Bevölkerung zu garantieren. Da die Risiken und Gefahren im Einsatz für alle gleich sind, ist es normal, dass allen Mitarbeitern dieselbe medizinische Vorsorge zu Gute kommt.

Es wurde ein eigenes Inventar, das die spezifischen Risiken und Bedürfnisse für die neuen Kategorien berücksichtigt, erstellt. Die Objektivität der Untersuchungen wird durch Untersuchungsleitlinien und Prozeduren sichergestellt. Die Präsenz der STP Mitarbeiter in den Zentren und Einsatzstellen soll noch weiter ausgebaut werden, genauso wie ihre Aus- und Weiterbildung.

Grosser Wert wird auf die Prävention gelegt, um eventuell auftretende gesundheitliche Probleme frühzeitig zu erkennen und rechtzeitig einzugreifen. Deshalb wurde der Abstand zwischen den Untersuchungen verkürzt. Die Beratung zu verschiedenen Themen z.B. Gehörschutz, Diät, Impfungen, runden das Präventionsangebot ab.

Neben den regelmässigen Eignungsuntersuchungen werden auch spezifische Untersuchungen angeboten, die Betroffenen Hilfe und Unterstützung bei körperlichen und psychischen Problemen geben sollen. Bei besonderen Gefährdungen (Exposition mit infektiösen Material, gefährliche Stoffe) übernimmt der STP die Beratung und Dokumentation des Ereignisses.

Helfen Sie uns Ihre Gesundheit zu schützen!

### PROZEDUR MASSNAHMEN NACH AGGRESSION GEGEN EINSATZKRÄFTE DES CGDIS

Diese Prozedur ist Teil einer Gesamtprozedur, die den Schutz der Einsatzkräfte bei Aggressionen sicherstellen soll und die Maßnahmen nach solchen Vorfällen regelt. Neben der Einsatznachbereitung, die dem Service santé au travail (STP) obliegt, sind im Vorfeld Maßnahmen wie das Deeskalationstraining und im Bedrohungsfall durch die RENITA-Notrufprozedur, vorgesehen. Die Öffentlichkeitskampagne #Respekt112 trägt ebenfalls zum Schutz der Einsatzkräfte bei.

Liegt eine verbale Aggression oder Sachbeschädigung vor, füllt der Vorgesetzte mit dem Betroffenen den vorgesehenen Meldebogen aus. Bei körperlicher Gewalt, eindeutiger Bedrohung/Nötigung und beim Einsatz von Waffen gegen die Einsatzkräfte erfolgt die Meldung an die CSU 112, welche dann den diensthabenden Koordinator CGO informiert, der dann die nötigen Akutmaßnahmen einleitet. Auch hier wird anschliessend der Meldebogen vom Betroffenen und dessen Vorgesetzten ausgefüllt.

Der STP bestätigt aufgrund des Meldebogens die Art und Schwere des Übergriffes, kontaktiert den Betroffenen und bietet bei Bedarf medizinische, psychologische oder juristische Hilfe an bzw. leitet die nötigen Maßnahmen ein. Weiterhin informiert der STP die entsprechenden zuständigen Instanzen im CGDIS, führt die Dokumentation durch und erstellt die entsprechenden Statistiken.

### Aggressionen gegen Einsatzkräfte des CGDIS

Vom 1.7.2018-30.6.2019

Quartal	N° Meldung	Stufe 1	Stufe 2	Stufe 3
1.07.- 30.09.18	15	12	3	
1.10.- 31.12.18	21	8	13	
1.01.- 31.03.19	6	4	2	
1.04.- 30.06.19	11	3	6	2
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>2</b>

**Stufe 1 - Verbale Aggression :** Patient verweigert die Versorgung, Person leistet den Anweisungen der Einsatzkräfte nicht Folge, Beschimpfung, Sachbeschädigung, z.B. an der Ausrüstung der Einsatzkräfte

**Stufe 2 - Körperliche Gewalt :** eindeutige Bedrohung/Nötigung der Einsatzkräfte, z.B. aktives Widersetzen/Behindern bei einer Versorgung/Einsatzmaßnahme, Schubsen, Treten, Beißen, Anspucken, Eindringen in den RTW zur „Patientenbefreiung“, manipulieren der Löschwasserversorgung

**Stufe 3 - Einsatz von Waffen / Werkzeugen gegen die Einsatzkräfte, Amoklauf, Geiselnahme, Überfall**





## 8.5 L'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES SECOURS

Colonel Steve Mack  
Directeur de l'Institut National  
de Formation et des Secours



### L'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES SECOURS EST CRÉÉ !

**A**vec la mise en place de la réforme des services de secours, une demande de longue date de la part des membres volontaires et professionnels se voit enfin réalisé : L'INFS est né !

Un directeur ainsi que 5 chefs de départements dirigent dorénavant l'Institut qui regroupe sous une gouvernance unique les anciennes écoles de la Protection Civile, de l'ENSIS, le site RAGTAL ainsi que la formation des pompiers professionnels anciennement sous la régie de l'ASS et du SIAVDL. Ceci dans un but de dispenser une formation initiale et continue de haute qualité avec un concept pédagogique unique pour l'ensemble des acteurs qui s'est vu harmonisé dans un premier temps en attendant les nouvelles possibilités d'entraînement qui s'ouvriront dès la mise en service de la zone 2 du CNIS dans les années à venir.

Afin de répondre au mieux aux attentes de nos « clients » qu'ils soient internes ou externes, l'équipe de l'INFS s'est vu grandir durant les deux dernières années et dispose aujourd'hui de personnel compétent dans tous les domaines que ce soit l'instruction (SAP, INCSA ou COM) mais également en ce qui concerne l'hôtellerie, l'administration et la logistique. L'INFS se voit comme partenaire, prestataire de service, afin de permettre aux CIS/GIS de disposer de personnels bien préparés pour partir en intervention.

La mise en place du logiciel LEVESO a permis de mettre en place un outil de gestion performant qui couvre l'ensemble des différentes étapes du processus de formation.

La nouvelle offre de formation proposée par l'INFS est bien acceptée avec en conséquence une demande du terrain de plus en plus importante, ce qui motive l'ensemble des collaborateurs de l'INFS à mettre leurs compétences très variées au profit des stagiaires quel que soit leur niveau.

### ERSTE-HILFE KURSE

Pünktlich zum Welt Erste-Hilfe Tag am 8. September 2018 hat das INFS (Institut national de formation des secours) sein neues Online-Portal freigeschaltet. Dieses Portal verfolgt das Ziel, die Aktivitäten des INFS noch näher an die Bürger zu bringen und diese dazu zu ermutigen einen Erste-Hilfe Kurs zu belegen.

Auf der Webseite [cours.cgdis.lu](http://cours.cgdis.lu) sind alle Informationen über Inhalte und Termine der angebotenen Kurse jederzeit aufrufbar. Gleichzeitig, besteht für Interessenten die Möglichkeit sich problemlos online für ein solches Training anzumelden. Diese Erste-Hilfe Kurse werden vom INFS in Zusammenarbeit mit Gemeinden sowie des Roten Kreuzes überall im Land kostenlos angeboten.

Die Erste-Hilfe Kurse wurden im Zuge der Reform der Rettungsdienste vom 27. März 2018 angepasst. So wurde aus den drei zuvor existierenden Kursen ein Einziger. Während die vorher bestehenden Kurse in 28 Stunden mit anschließendem Test absolviert wurden, besteht das aktuelle Training aus 16 Stunden und wird mit einer Lernerfolgskontrolle abgeschlossen. Die neue Struktur des Kurses, welche vor allem die Praxis in den Vordergrund stellt, erlaubt eine maximale Teilnehmerzahl von 25 Personen. Die Dauer der Gültigkeit beträgt 5 Jahre, wobei eine regelmäßige Auffrischung angestrebt werden sollte.

### LE SPORT ET LA CONDITION PHYSIQUE AU SEIN DU CGDIS

Une autre nouveauté, instaurée par le CGDIS sous l'égide de l'INFS est le maintien de la condition physique afin de disposer de personnels volontaires et professionnels en forme.

Si l'aptitude physique et le sport a toujours fait partie du parcours de recrutement et de formation initiale du pompier professionnel, avec la mise en place du CGDIS, ces principes s'appliquent également aux pompiers volontaires.

L'INFS a mis en place un nouveau test sportif pour le recrutement des pompiers professionnels et la mise en place d'un test d'aptitude physique pour les nouveaux volontaires a été intégré dans le parcours de recrutement et d'intégration du pompier volontaire. Si nous étions très réticents dans un premier temps, la demande et le succès du nombre de participants aux tests d'aptitude physique nous donne raison. Pas moins de 600 pompiers volontaires ont participé à ces tests qui se déroulent chaque mois dans une autre zone de secours du pays. Le but n'étant pas d'écarter des personnes mais bien au contraire, de les aider dans leur progression.

Dans une deuxième étape l'INFS en collaboration avec un coach sportif diplômé a mis en place une formation s'adressant aux membres du CGDIS afin de devenir coach sportif au sein du CGDIS. Cette formation d'une durée de 6 mois qui se terminera en été aura comme but de former des personnes capables de dispenser dans les zones et groupements des sessions d'entraînement physique à base d'un programme national préétabli. Une trentaine de coach seront prêts dès la rentrée 2019. Cette dynamique porte déjà ses fruits, car de nombreux CIS et GIS ont déjà intégré le sport dans les plans de formations.

La troisième étape verra le jour également en automne, avec la mise en place d'un conseil diététique proposé par le CGDIS à base du volontariat. Des consultations par des diététicien(ne)s diplômé(e)s seront mis à disposition par l'INFS en collaboration avec la direction médicale et de la santé.

### LA RÉORGANISATION DE LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET OPÉRATIONNELS

L'ensemble des programmes de formations destinés aux volontaires du CGDIS s'est vu harmonisé et uniformisé par l'INFS. Un autre principe en faveur du volontariat est celui de proposer l'ensemble des formations sous forme de modules de deux jours. Cette organisation modulaire donne à tout volontaire la possibilité de suivre les formations à son rythme.

La formation initiale du pompier volontaire au CGDIS se voit polyvalente. Ainsi chaque volontaire a bien sûr toujours le choix des branches (INCSA, SAP au GIS) vers lesquelles il souhaite s'orienter, mais un socle de compétences communes tel que le niveau SAP1 pour l'ensemble des volontaires est obligatoire afin que chaque pompier soit capable de porter assistance à une personne en détresse, quel que soit l'engin avec lequel il part en intervention.

Au niveau de la formation INCSA, aucune différence ne sera faite entre les unités incendie et secours routier. Vu la stratégie du CGDIS de toujours faire intervenir l'unité la plus proche du lieu d'intervention, tout CIS et tout pompier volontaire doit être prêt à intervenir pour l'ensemble des interventions INCSA et de garantir un départ « First responder » en cas de détresse vitale.

Cette polyvalence maximise la flexibilité d'intervention et constitue la force de frappe du CGDIS.

Un programme de mise à niveau par update et upgrade est disponible aux anciens membres des services de secours afin de pouvoir prétendre aux nouveaux emplois décrits par les référentiels emplois et activités (REA).

Aucune différence n'est faite entre les formations proposées aux volontaires par rapport aux formations des pompiers professionnels. Dès lors, dans le futur, un pompier volontaire ayant suivi la nouvelle formation de l'INFS dans son ensemble pourra se voir attribuer des dispenses s'il souhaite intégrer le CGDIS en tant que pompier professionnel.

En 2019 une première promotion de 60 stagiaires pompiers professionnels a débuté la nouvelle formation à l'INFS. Après une première période de socle commun et vu le grand nombre de stagiaires, l'effectif a été partagé en deux groupes qui sont formés sur deux sites différents. Le groupe de la formation INCSA suit sa formation théorique et pratique au CIS Luxembourg et celui de la formation SAP est formé au CIS Junglinster en attendant les nouvelles localités de l'INFS au CNIS.

La première année de formation se compose de 6 mois de formation théorique et pratique de lutte contre les incendies, de secours routiers et d'interventions techniques. L'autre moitié de l'année est consacrée à la formation du secours à personnes. Durant la deuxième année de stage, des modules théoriques ainsi que des stages de perfectionnement dans le domaine INCSA et SAP sont prévus. Font également parti de

cette année de formation des modules de connaissance générale du CGDIS ainsi que de la fonction publique sans oublier le travail de réflexion que devront rédiger et défendre les stagiaires afin de réussir aux exigences de la formation.

A la fin de la formation du cadre de base, le nouveau pompier professionnel sera apte à maîtriser l'ensemble des interventions que ce soit au niveau du SAP



et de l'INCSA. Cette polyvalence garantit au CGDIS une gestion intelligente de ses ressources.

L'année 2019 est marquée également par une première formation d'officier du cadre supérieur qui a débuté en avril et qui se déroule sur une durée de 2 ans. Cette volonté affirmée de former les officiers du CGDIS par ses propres moyens et de ne pas les faire former à l'étranger garantira que les futurs officiers sont dotés du savoir, du savoir-faire et du savoir-être nécessaires pour mener à bien leurs missions. Bien évidemment des stages à l'étranger feront partie du parcours de formation.





## 8.6 LA DIRECTION DES MOYENS LOGISTIQUES

La Direction des Moyens Logistiques a pour attribution la mise en place des lignes directrices d'établissement de structures administratives, organisationnelles et techniques en vue d'assurer la conduite ordonnée et efficace d'une gestion des biens mobiliers, des biens immobiliers, de l'informatique et de la télécommunication, et en vue d'assurer l'approvisionnement des entités du CGDIS en équipements et consommables.



Colonel Alain di Genova  
Directeur des moyens  
logistiques

### LE DÉPARTEMENT BÂTIMENTS

Le Département Bâtiments a pour mission d'assurer la gestion en bon père de famille du patrimoine immobilier du CGDIS.

### LE SERVICE TRAVAUX NEUFS

Le Service Travaux Neufs est responsable de la planification et de l'exécution des nouveaux projets de constructions. Il exécute également des travaux de modifications et de transformations de constructions existantes à l'usage du CGDIS. Entre autre, le service assiste et conseille les autorités communales lors de la projection, de la planification et de la réalisation d'une nouvelle construction d'un Centre d'Incendie et de Secours des catégories I, II et II bis. Le service est en charge des présents projets de construction des CIS à Luxembourg (CNIS), à Remich, à Dudelange, à Diekirch-Ettelbrück (Nordstadt), à Esch-sur-Alzette, à l'Aéroport et à Pétange. Le service assiste les autorités communales dans les projets suivants de construction de catégorie I, II et II bis et III, dont le maître-d'ouvrage sont actuellement encore les autorités communales, en promouvant les études et l'exécution des travaux qui orientent et justifient les choix structurels et techniques des projets. Le service assure son expertise dans le domaine de construction de CIS à Rédange, à Vianden, à Betzdorf, à Canach-Lenningen et à Clervaux. Un défis d'ordre exceptionnel représente le futur projet de construction des facilités d'un nouveau Centre de Soutien Logistique.

### LE SERVICE GESTION ET ENTRETIEN

Le Service Gestion et Entretien comprend toute tâche liée à la gestion en « bon père de famille » des biens immeubles. Le service est chargé de l'établissement et de l'exécution des programmes de gestion des bâtiments. Tous les équipements standards et spéciaux faisant partie intégrante d'un bâtiment sont à considérer dans ces programmes de maintenance. Le patrimoine immobilier dont jouit le CGDIS se compose de quelques 150 bâtiments.

### LE DÉPARTEMENT CHARROI ET LOGISTIQUE

Le Département Charroi et Logistique est développé autour d'un « Centre de Soutien Logistique ». Le Département Charroi et Logistique a pour attribution la mise en place et la conduite des structures administratives, organisationnelles et techniques quant à la gestion du charroi du Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours et quant à l'exécution des programmes d'acquisition de fournitures et de services ainsi que de l'approvisionnement des entités opérationnelles de matériels d'intervention et de consommables.

### LE SERVICE PARC AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTS

Le Service du Parc Automobile et Equipements est responsable de la gestion du parc automobile (quelques 850 véhicules) et de l'équipement d'intervention opérés au sein du CGDIS. Il a l'initiative et la responsabilité de l'action de gestion, de contrôle, de coordination, de suivi et de toutes autres activités liées à la gestion d'un parc de véhicules, d'équipements de bord et de matériels d'intervention.

### LE SERVICE ACHATS ET LOGISTIQUE

Le Service Achats et Logistique a l'initiative et la responsabilité de l'action de gestion, de suivi des programmes d'acquisition et de toute activité en matière de gestion des stocks et d'approvisionnement des entités opérationnelles. Le Service Achats et Logistique est responsable de la gestion des stocks de matériels, de consommables et d'équipements. Le Service est confronté à promouvoir l'uniformisation des tenues de travail, de sortie et de services pour 4.600 pompiers volontaires et professionnels et quelques 1.200 jeunes – pompiers et a assuré l'exécution des programmes d'acquisition des équipements de protection individuelle au niveau national. Il est confronté à promouvoir une exécution des programmes d'acquisition de consommables, de matériels d'intervention et d'équipements.

### LE DÉPARTEMENT TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Département Technologies de l'Information et de la Communication est chargé du développement et de l'opération des services informatiques, de télécommunication, d'audiovisuelles et de techniques communes. Le département décline la stratégie générale du CGDIS quant aux besoins de systèmes informatiques et de télécommunication. Les grands défis sont constitués autour de la gestion de projets informatiques, de mises en place de structures homogènes de partage de fichiers et de gestion de rôles et de droits (Identités et Accès, Active Directory) d'accès aux différents logiciels pour quelques 5.000 personnes. L'intégration et la promulgation des produits IT au sein des quelques 102 CIS est un acte nécessitant un effort hors du commun pour ce département.



### LE SERVICE RÉSEAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le Service Réseaux et Télécommunications est responsable du développement, de l'intégration, de l'exploitation et de l'administration des technologies réseautiques et des moyens de télécommunication mis en œuvre. Le service assure la bonne maîtrise et la conception de matériels et des services de télécommunications dans les domaines de la téléphonie, de la radiocommunication, de systèmes d'alertes et dans le domaine réseautique. Le service est actuellement confronté à exécuter le programme d'intégration des services réseaux et télécommunications de chaque CIS. Actuellement, l'intégration des CIS dans l'environnement IT du CGDIS est en plein développement et quelques 26 sites sont entièrement intégrés dans ce nouvel environnement.

### LE SERVICE EXPLOITATION ET SYSTÈMES DISTRIBUÉS

Le Service Exploitation et Systèmes Distribués exploite les machines serveurs de l'infrastructure centralisée de l'informatique lourde. Le service fait évoluer les serveurs d'application, les serveurs centraux de bases de données et les serveurs hébergeant des applications métiers transverses. Il touche à tous les aspects quant à l'opération des systèmes d'information du CGDIS dont précisément l'administration des systèmes, la maintenance et la sécurité, le support et les études de projets, ainsi que l'exploitation des systèmes informatiques. Le service exploite actuellement quelques 350 machines serveurs au sein de l'infrastructure informatique lourde.

En outre, le Service Exploitation et Systèmes Distribués opère un helpdesk qui est en charge de la gestion des incidents techniques et prend les mesures adéquates pour restaurer aussi vite que possible le fonctionnement normal des services. Il représente le point de contact centralisé pour le personnel du CGDIS nécessitant une intervention sur du matériel informatique ou de télécommunication. L'helpdesk centralisé traite et suit quelques 600 demandes en moyenne par mois. Les grands volumes traités par ce personnel sont d'origine des modifications des codes plugs des terminaux RENITA et des appareils recherche-personne dépassant un volume de 16.000 reprogrammations, réparations ou échanges-standards pour l'année 2018 et 2019.

### LE DÉPARTEMENT BÂTIMENTS – INTÉGRATION DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

En appliquant le règlement grand-ducal du 1er mars 2019 fixant les modalités de calcul de l'indemnité de mise à disposition des biens immeubles destinés à héberger un centre d'incendie et de secours, le Département Bâtiments a établi des procédures administratives standardisées et a finalisé un cadre structuré de documents de convention permettant au CGDIS et aux autorités communales d'épauler d'une manière efficace l'intégration des Centres d'incendie et de Secours (CIS). Cette voie de procéder permettra d'aboutir endéans un délai raisonnable à l'intégration des multiples CIS par voie de conventions entre les parties d'une administration communale concernée et le CGDIS. Les efforts en cours nécessitent l'établissement des inven

taires immobiliers et mobiliers représentant les données de base nécessaire à finaliser les propositions de convention de mise à disposition et de convention d'intégration des biens meubles des administrations communales :

- *Inventaire des locaux d'un CIS ;*
- *Inventaire des ateliers techniques spécifiques des pompiers ;*
- *Inventaire des équipements et matériels d'intervention ;*
- *Inventaire des véhicules d'intervention ;*
- *Inventaire des équipements, matériels informatiques et de communication ;*
- *Inventaire des biens meubles, petits outillages et consommables ;*
- *Inventaire des contrats de services liés à l'exploitation d'un CIS ;*

Dans un esprit d'équité, le projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de calcul de l'indemnité de mise à disposition est fondé sur une indemnité fonctionnelle et une indemnité d'entretien. **L'indemnité d'entretien** est fixée forfaitairement en fonction de la catégorie du CIS concerné, définie à l'article 80 de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile. **L'indemnité fonctionnelle** est basée sur une évaluation des fonctionnalités opérationnelles en fonction de la catégorisation du CIS en question. Le modèle de calcul est basé sur une évaluation des fonctionnalités et des surfaces nécessaires au fonctionnement opérationnel d'un CIS tel que défini dans la planification standard (« Musterplanung »). **L'indemnité annuelle** est calculée en additionnant les montants de l'indemnité d'entretien et de l'indemnité fonctionnelle.

Dans une première phase les chefs de zone saisissent

les chefs de centres des travaux préparatifs quant à l'établissement des inventaires de base. En deuxième phase, le Département Bâtiments prépare les dossiers pour les autorités communales. Ensuite, le Département Bâtiments, les chefs de zone et les chefs de centres prennent un rendez-vous auprès des administrations communales afin de leurs présenter les états des lieux et soumettent les documents pour analyse et décision aux autorités communales.

Les conventions seront finalisées en commun accord entre les parties d'une autorité communale et du CGDIS. Toute décision nécessaire sera prise pour établir par la suite les documents finaux qui formeront les deux conventions à signer entre l'autorité communale et le Conseil d'Administration du CGDIS.

### LE DÉPARTEMENT BÂTIMENTS – PROJETS DE CONSTRUCTION

Une des missions principales du département Bâtiment est le suivi des projets de construction dans l'intérêt du CGDIS. En effet, les collaborateurs du département bâtiments s'occupent actuellement de quelques 15 projets de constructions. La majorité d'entre eux est encore sous la maîtrise d'ouvrage d'une commune et le CGDIS conseille les communes par rapport aux spécificités d'une construction d'un Centre d'Intervention et de Secours. Dans la même optique et afin de standardiser les fonctionnalités aux seins des différentes CIS, le département Bâtiments est actuellement en cour d'étoffer la « Musterplanung » élaboré en 2016 afin de mettre à disposition un « Raumbuch » complet avec la définition de matériaux et de finition à qui conviennent le plus au besoin des demandes opérationnelles d'un CIS. A titre d'exemple, deux projets différents sont présentés ci-dessous.



## 8.6

### LE CENTRE NATIONAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CNIS)

Un des plus importants défis du Département Bâtiments représente le projet de construction du CNIS – Centre national d'Incendie et de Secours - dont le volume financier s'élève à quelques 140 millions d'euros. Le Département concourt les maîtres d'ouvrage de la zone I (Ville de Luxembourg) et de la zone II (Administration des bâtiments publics) lors des soumissions publiques, lors de l'évaluation des offres, lors de la phase préparatoire de la gestion et de l'exécution des travaux.

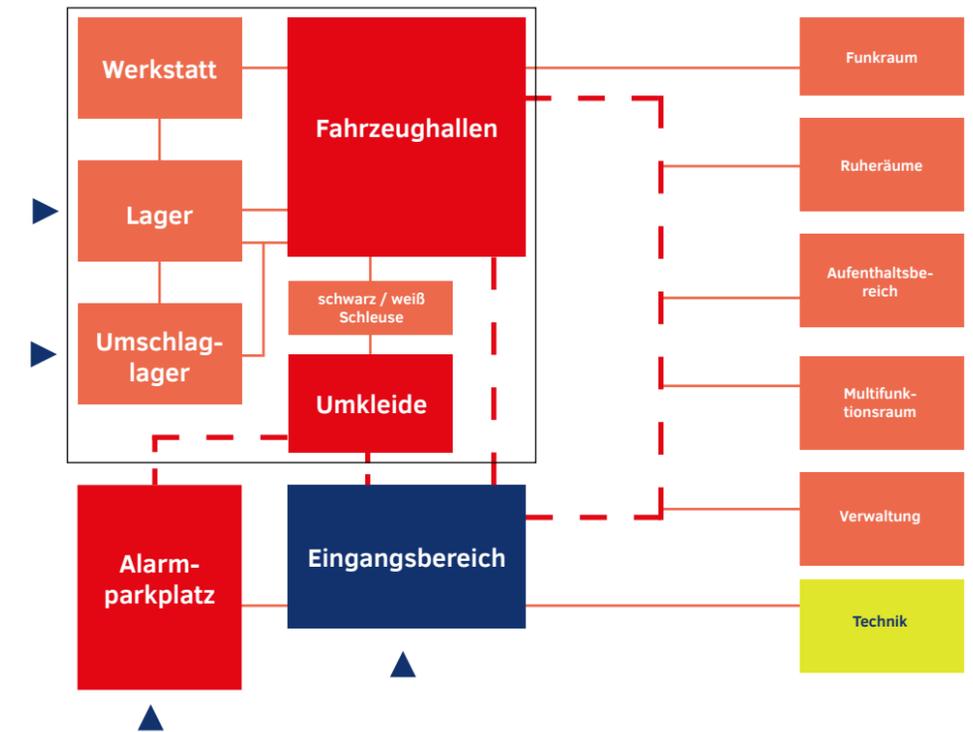
Au sein de ces infrastructures d'ordres exceptionnels, le CNIS abritera l'Etat-major du CGDIS, l'Institut National de Formation des Services de Secours (INFS), la centrale d'urgence 112 ainsi que le Centre d'Incendie et de Secours de la Ville de Luxembourg. Dans le but de mettre à disposition des futurs occupants de cette pièce maîtresse du CGDIS un lieu de travail le plus adapté aux besoins du métier pompier, des échanges et réunions quasi journalières sont à l'ordre du jour. A part de la construction elle-même, les collaborateurs du département Bâtiments veillent à une optimisation de la construction en vue d'une minimisation de la charge d'entretien.



► CNIS\_Uebersicht

### LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS VIANDEN

Certes de taille moins importante que le CNIS, l'assistance au maître d'ouvrage d'une caserne de catégorie IIbis, voir II ou I, est un défi important pour les collaborateurs du département bâtiments. L'optimisation des constructions sur un terrain limité est toujours un challenge majeur. En effet, la Ville de Vianden envisage de construire un nouveau CIS conformément aux spécifications du document stratégique « Musterplanung ». Avec l'aide du département Bâtiments du CGDIS, un projet intéressant et très compacte a pu être élaboré entre les responsables de la Ville de Vianden en respectant les dispositions régies par règlement grand-ducal du 1er mars 2019 fixant les modalités de calcul de l'indemnité de mise à disposition des biens immeubles destinés à héberger un centre d'incendie et de secours.



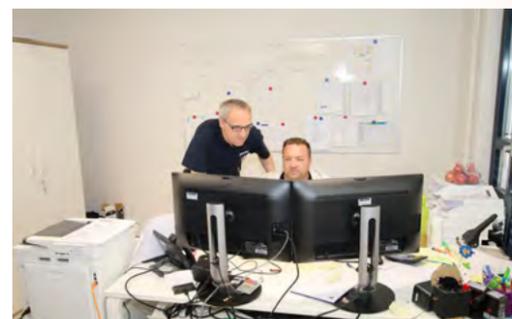
### LE CSL, CENTRE LOGISTIQUE ET TECHNIQUE NÉVERALGIQUE DU CGDIS

Le Centre de Soutien Logistique à Lintgen constitue le centre névralgique des services de secours en matière d'appui logistique et technique, et relève ainsi d'une importance cruciale dans le rouage de cette institution publique. L'intégration des quelques cent-deux services d'incendie et de sauvetage communal, des services étatiques de l'ancienne division de la protection civile, du service d'incendie et de sauvetage de l'Administration de la navigation aérienne et du Service d'aide médicale urgente entraîne une remise en question générale des ressources et moyens à mettre en œuvre pour concourir aux missions du CGDIS. Les conditions essentielles qui ont guidé et qui vont guider ce programme volumineux de restructuration fondamentale des services d'appuis logistiques et techniques sont les suivantes :

- L'obligation de suffire aux obligations résultant de la création du CGDIS ;
- La définition des besoins dans tous les domaines d'activités en fonction de différents modèles de fonctionnement ;
- La mutualisation des structures logistiques et techniques ;
- La mutualisation des charges de travail ;
- L'étude et les perspectives en matière de rationalisation, optimisation, standardisation et mutualisation des moyens matériels et immatériels en fonction des objectifs définis par la Direction de la coordination opérationnelle du CGDIS.



8.6



QUELQUES CHIFFRES CLÉS D'UNE 1/2 ANNÉE:

	Budget d'une 1/2 année 2018	Budget prévu pour l'année 2019
Acquisition de véhicules d'intervention	4.300.000 €	11.500.00 €
Frais d'entretien et de réparation	160.000 €	1.000.000 € avec prévisions i ntégration charroi
Acquisition de matériels d'intervention	590.000 €	1.200.000 € avec prévisions intégration CIS
Tenues d'intervention	2.000.000 €	3.000.000 avec prévisions intégration 4600 pompiers

LE DÉPARTEMENT TECHNOLOGIES D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATIONS.

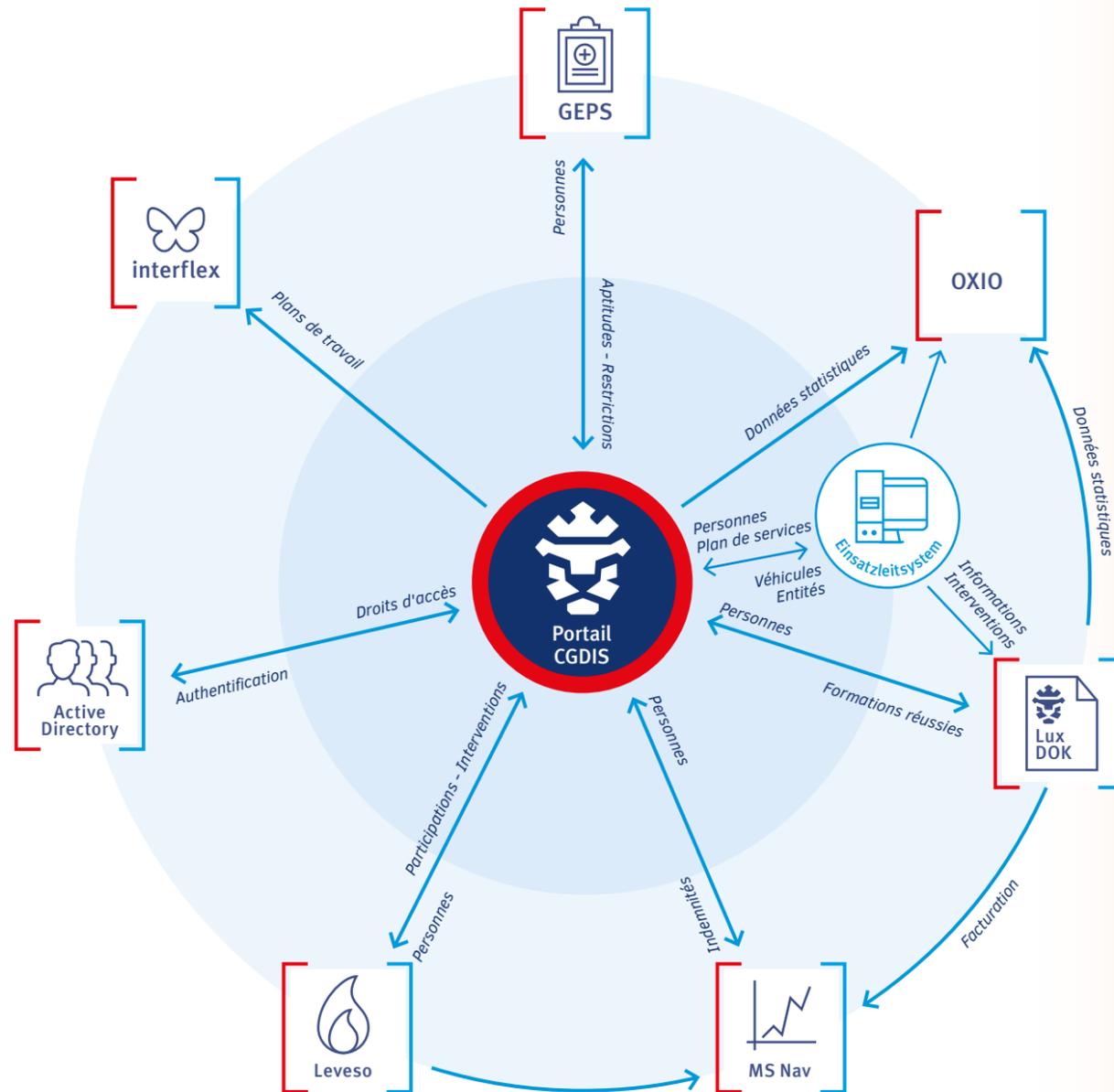
Il s'agit d'une année 2018 sans aucun doute marquante et historique pour l'informatique et la télécommunication au sens large pour le CGDIS. La vraie stratégie TIC se développe autour d'une informatique lourde constituée autour d'un environnement virtuel. Au début de l'année 2018, au sein de cette infrastructure lourde étaient instaurées quelques 40 machines serveurs dont le nombre est en forte croissance dépassant aujourd'hui les quelques 350 machines serveurs. Le nombre de projets d'applications métiers en phase de développement se situe actuellement au-delà de 25 projets. La gestion des données de référence est une brique très importante de l'architecture des systèmes d'informations du CGDIS. Tous ces projets s'intègrent dans une structure clairement définie permettant d'instaurer des échanges de données automatisés et permettant de réduire considérablement la double saisie.

Contrairement aux anciennes applications, les nouvelles applications exigent une réelle rigueur d'encodage par le système étant considéré comme maître des données. Les données de référence du système maître sont par la suite renseignées dans les systèmes tierces qui les nécessitent. L'exemple des produits informatiques suivant illustre brièvement la complexité des échanges de données automatisés et de la dépendance des données échangées entre ces différents produits comme suit :





8.6



**Portail CGDIS** : La nouvelle plateforme centralisée de gestion des disponibilités des pompiers volontaires et professionnels, des informations administratives et des plans de service des pompiers volontaires et professionnels constituera le nœud central des activités opérationnelles du CGDIS.

**GEPS** : Par l'intermédiaire de cet outil informatique, spécifiquement adapté aux besoins de la Direction Médicale et Santé, sont assurés les contrôles médicaux et leurs documentations électroniques. Le logiciel présente aussi bien les procédures et la documentation des procédures et résultats des contrôles médicaux effectués par les médecins dans le cadre de la sécurité et de la santé au travail et des contrôles médicaux des pompiers volontaires et professionnels. Le logiciel sera doté d'un module de documentation. Par voie d'interfaces automatisées s'effectue un échange informatique automatisé vers le Portail CGDIS afin de renseigner les pompiers quant aux aptitudes et restrictions médicales attribuées.

**ELS** : L'ELS (Einsatzleitsystem) représente l'épine dorsale de toute régulation d'incident du Central de secours d'urgences 112. Il est devenu l'outil informatique centralisé permettant d'assurer un soutien fiable des opérateurs du Central de Secours d'Urgences 112. Ce centre de traitement et de régulation des appels et des alertes intègre de manière optimisée les processus d'alertes et décisionnels des activités opérationnelles.

Une sélection de menus bien structurés guide l'opérateur parmi les différentes phases de la prise d'appel jusqu'à la mise en alerte des services de secours.

**LuxDok** : Par l'intermédiaire de ce nouveau logiciel LuxDok, les équipes intervenantes assure la documentation structurée de rapports d'intervention pour toute intervention des services de secours. Des échanges automatisés d'information entre les plateformes ELS, LuxDok et MS-Nav ont été mis en place pour simplifier la rédaction des rapports par les pompiers volontaires et professionnels et d'éviter ainsi les doubles saisies d'information.

**Leveso** : L'organisation et la gestion des programmes de formation sont assurées par ce nouveau logiciel centralisé. Il s'agit d'une plateforme informatique par laquelle les pompiers peuvent s'inscrire à distance dans les cours de formation.

**Oxio** : Le produit Oxio ressort de la catégorie « Business Intelligence » et représente un outil décisionnel quant aux activités opérationnelles et permettant d'établir des rapports automatisés.

**Nav** : Le logiciel spécialisé métiers permettant d'instaurer d'une part la gestion de plan comptable normalisé, la gestion et le suivi financier et budgétaire et d'autre part la gestion des ressources humaines du CGDIS.





**8.6**

**QUELQUES STATISTIQUES SUR L'AVANCEMENT  
DES INTÉGRATIONS TECHNIQUES :**

	2017	2018	2019 (fin 2019)	2020 estimation
Utilisateurs	587	1298	1850 (3000)	4500
Ordinateurs	411	761	800 (1100)	1400
Postes téléphoniques	120	468	520 (800)	1100
Sites raccordés au réseau CGDIS	29*	37*	43** (77)	109

\* raccordement via ligne VPN-Internet  
\*\* raccordement via ligne louée à haut débit





## 8.7 LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

**L**a Direction Administrative et Financière du CGDIS a pour mission de soutenir et de faciliter le bon fonctionnement de la sécurité civile, en répondant de manière innovante et performante aux besoins des acteurs internes et externes, tout en appliquant le cadre légal. Dans ses attributions elle tient la comptabilité, les finances, l'administration générale, la gestion des carrières et salaires, ainsi que la gestion des ressources humaines.

En analysant et centralisant les données financières et administratives, elle vise à assurer de mieux en mieux une gestion moderne, digitalisée et de qualité, permettant entre autres la dépense parcimonieuse et transparente des ressources financières du CGDIS.

En outre, elle vise à mettre en œuvre les services ou outils nécessaires pour une exécution efficace des missions et obligations du CGDIS, que ce soit par la mise en vigueur graduelle des nouvelles mesures prévues dans la loi, ou par des projets de simplification et digitalisation administrative. Elle veille au bien-être et à une affectation appropriée des ressources humaines par un recrutement de qualité et une assistance au développement professionnel.

### RETOUR SUR 2018

Avant la création officielle du CGDIS le 1er juillet 2018, la Direction Administrative et Financière se retrouvait face à de multiples défis, qui ambitionnaient tous au tour de la mise en place institutionnelle, sans retard

ni délai de grâce, de ce grand nouvel établissement public. Intégrant des membres, des unités, des corps, et des cultures et traditions fortement différentes et parfois divergentes.

Les plus grandes réalisations pour 2018 sont à relever dans les domaines suivants:

- Réalisation des estimations budgétaires, sans historique fiable pour certaines dépenses et de nouvelles mesures prévues par la loi, avec la mise en place d'une comptabilité moderne et efficace
- La mise en place d'un flux d'achat et d'approbation sécurisé et efficace, pour un établissement avec de multiples sites
- La mise en place d'un système de facturation des interventions SAP semi-automatisé
- La reprise de +-320 agents des communes de l'Administration de la Navigation Aérienne (ANA) et de l'Administration des services de secours (ASS) dans le CGDIS, disposant tous de statuts, de carrières et de traditions de fonctionnement très différents
- La création de la nouvelle carrière du pompier professionnel, des procédures, les re calculs des carrières de nos agents et la réalisation d'un recrutement de 50 pompiers et 8 officiers
- Des procédures de recrutement internes et externes de qualité, se basant sur des épreuves et tests tangibles
- L'engagement en autonomie des structures centrales de l'Etat d'une trentaine d'agents administratifs et techniques, allant du médecin, à l'ingénieur en passant par le financier et jusqu'au salarié.
- La reprise des données et le suivi de la création d'une gestion administrative des membres volontaires et professionnels opérationnels du CGDIS, avec leurs

*emplois, grades et autres spécificités*

- La mise en place d'un système d'indemnisation de 4.200 volontaires, sur base d'un nouveau règlement provisoire, sans encore pouvoir se reposer sur un nouvel outil informatique de gestion des permanences
- La création de 30 nouveaux formulaires dont les 5 les plus souvent utilisés ont déjà pu être entièrement gérés en ligne
- La gestion administrative du nouvel établissement public ce qui représente entre autres près de 450 demandes de congé spécial, 1.000 demandes de remboursement d'assurances complémentaires, mais aussi le traitement de 1.475 avis de constatation (contrôle vitesse par radar).

Malgré les nombreuses tâches réalisées et achevées par les équipes de la DAF au courant de l'année 2018 et le début 2019, les défis restaient multiples et certaines procédures complexes. Quelques erreurs ont eu lieu et des redressements ont dû être réalisés sans pour autant devoir relever d'incident majeur ou blocage. Le premier rapport de notre reviseur d'entreprise

des comptes 2018 et de nos procédures financières a par ailleurs permis de confirmer que les procédures financières tiennent la route.

Conscients que nous ne sommes pas encore au bout du chemin, il s'agira dans les mois et années à venir de stabiliser les systèmes et processus, de réduire encore d'avantage la bureaucratie superflue, de continuer à investir dans des systèmes de traitement des données digitales et des flux en masse de plus en plus automatisés. Ceci afin de devenir un « service provider » moderne, aidant nos acteurs sur le terrain à pouvoir se concentrer sur leurs activités.



Claude Frantzen  
Directeur administratif  
et financier



## 9.0 BILAN FINANCIER 2018

Le premier exercice bilantaire et comptable, constituait un chantier organisationnel de taille à cause de la création proprement dite du CGDIS en mi-année. Il a aussi été fortement impacté par des spécificités réglementaires et étalées dans le temps, liés notamment à la reprise en étape des actifs et de certains agents professionnels venant des communes. Il s'agissait en

outre d'un exercice court de 6 mois, commençant par une période de vacances. Ainsi le CGDIS était assez limité dans le temps pour pouvoir lancer les procédures liées aux grandes dépenses d'investissement, nécessitant des périodes de préparation, de fabrication et de livraison dépassant l'exercice comptable en question.

### ACTIF

<b>C. Actif Immobilisé</b>		<b>€ 545.216,66</b>
Immobilisations incorporels	€ 89.804,95	
Immobilisations corporelles	€ 455.411,71	
<b>D. Actif circulant</b>		<b>€ 144.873.119,68</b>
Stocks	€ 354.243,13	
Créances	€ 16.010.947,92	
Avoirs en banques	€ 128.507.928,63	
<b>E. Comptes de régularisation</b>		<b>€ 168.137,18</b>
<b>Total Actif</b>		<b>€ 145.586.473,52</b>

### PASSIF

<b>A. Capitaux Propres</b>		<b>€ 134.129.470,90</b>
Capital - Fonds de roulement	€12.500.000,00	
Réserves (Fonds)	€ 106.741.000,00	
Résultat - Report pour commandes encours	€ 5.627.338,47	
Résultat - Report conventions mise-à-disp.	€ 3.850.000,00	
Résultat - Excédent de l'exercice	€ 5.41.1132,43	
<b>B. Provisions</b>		<b>€3.495.900,00</b>
<b>C. Dettes</b>		<b>€ 7.961.102,62</b>
Dettes < 1an sur achats et services	€ 4.140.660,49	
Autres dettes dont fiscales	€ 3.820.442,13	
<b>Total Passif</b>		<b>€ 145.586.473,50</b>





**COMPTE DE PROFITS ET PERTES**

Chiffre d'affaire net (dont dotations)	€ 45.467.345,77
Autres produits	€ 2.458.319,82
Matières premières et consommables	€ -4.701.679,39
Frais de personnel	€ -23.763.099,22
Correction de valeur	€ -277.596,86
Autres charges	€ -4.294.819,22

**ANALYTIQUE: DÉPENSES ET COMMANDES EN COURS PAR DIRECTION**

Direction générale	€ 238.179,78
Direction de la Coordination Opérationnelle	€ 47.045,11
Direction des Moyens Logistiques	€ 11.783.496,00
Direction de la Stratégie Opérationnelle	€ 1.278,3
Direction Administrative et Financière	€ 25.044.316,27
Direction Médicale et de la Santé	€ 65.935,08
Institut National de Formation des Secours	€ 724.657,97

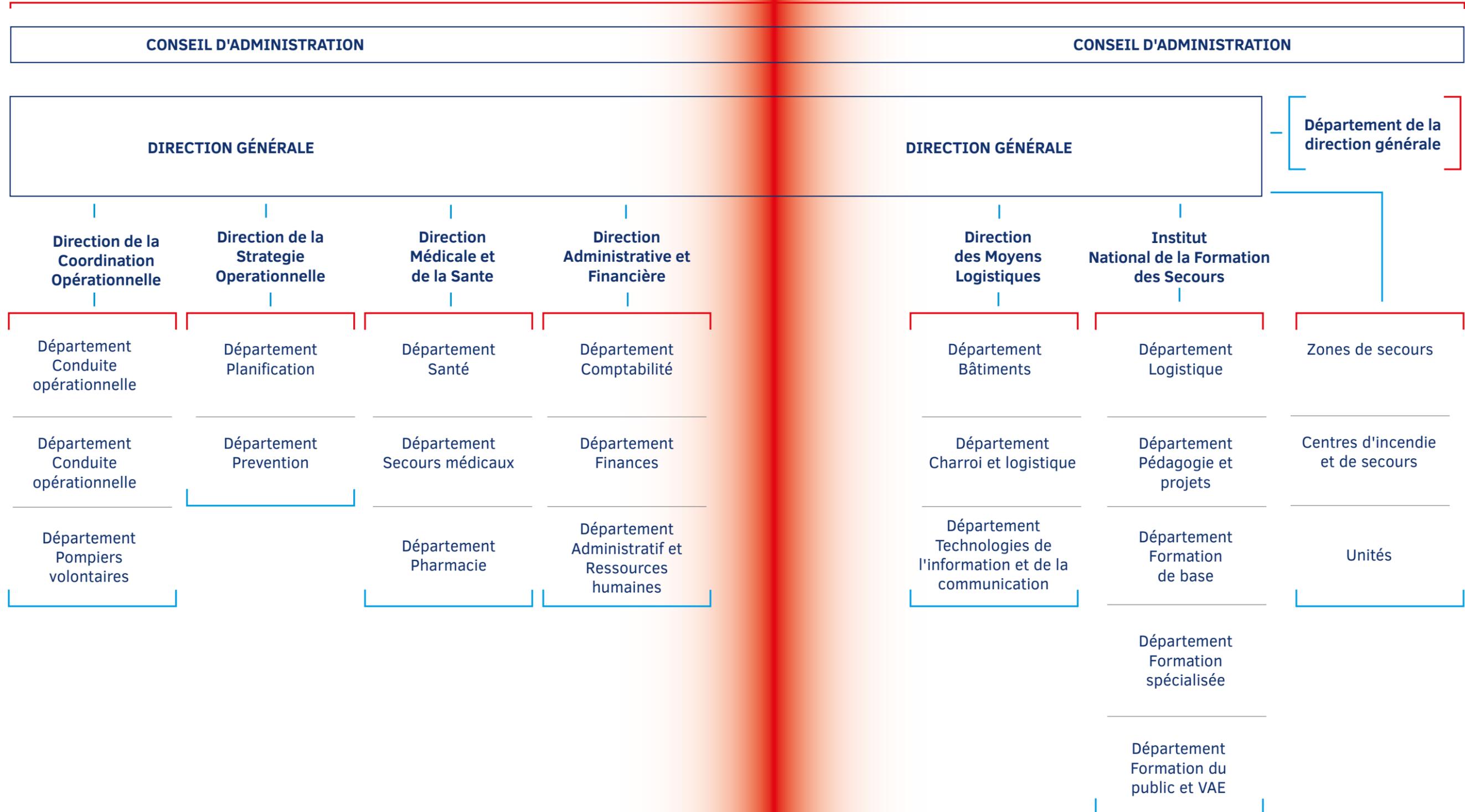
**ANALYTIQUES: RECETTES**

<b>Transfert du Fonds pour la réforme des services de secours au CGDIS</b>	
Fonds de Roulement	€ 12.500.000,00
Reserve pour le transfert et la construction de bâtiments	€ 106.741.000,00
<b>Recettes dédiées</b>	
Recettes directes provenant du produit de la TVA	€ 20.174.000,00
Recettes directes impôt spécial assurance R.C. automobile	€ 2.173.864,77
Autres recettes générées	€ 2.075.257,00
<b>Dotations de l'Etat et des communes</b>	
Participation de l'Etat au CGDIS	€ 10.522.112,00
Participation des communes au CGDIS	€ 10.522.112,00
Dotations pour activités dédiées - Etat	€ 2.458.319,832





## 10 ORGANIGRAMME





# 11 TABLEAU CADRES CIS ET GIS

## Groupes d'intervention spécialisés (GIS) 07/06/2019

GIS	Fonction	Chef de groupe + Chef adj.
Centre de soutien logistique	Chef de groupe Chef de groupe adjoint	<b>SCHMITZ Christian</b> SCHILTZ Nico
Groupe CBRN	Chef de groupe Chef de groupe adjoint Chef de groupe adjoint	<b>BREUSKIN Patrick</b> BONETTI Mirco WILWERT Paul
Groupe Cynotechnique	Chef de groupe Chef de groupe adjoint	<b>GARIDEL Serge</b> VESQUE Yves
Groupe d'appui à la coordination opérationnelle	Chef de groupe Chef de groupe adjoint	<b>NACCIARETI Patrick</b> FEILEN Jean-Paul
Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux	Chef de groupe Chef de groupe adjoint	<b>BONETTI Mirco</b> CHELIUS André
Groupe de Sauvetage Animalier	Chef de groupe Chef de groupe adjoint Chef de groupe adjoint	<b>SCHOOS Jean</b> SCHAUS Daniel DE LIMA Louis Fernand
Groupe de Sauvetage Aquatique	Chef de groupe Chef de groupe adjoint Chef de groupe adjoint	<b>DISIVISCOUR Roland</b> SCHROEDER Marc WERER Fred
Groupe de Support psychologique	Chef de groupe Chef de groupe adjoint Chef de groupe adjoint Chef de groupe adjoint	<b>FRIEDGEN Patrick</b> ANDERSEN Mike CLOOS Romain LANG Francine
Humanitarian Intervention Team	Chef de groupe Chef de groupe adjoint Chef de groupe adjoint	<b>HOFFMANN Gilles</b> LEGIL Yves KRIEPS Bram





## Centres d'Incendie et de Secours (CIS) 07/06/2019

Zone	Groupement	CIS	Fonction	Chef de Centre
CENTRE			Chef de zone Chef adjoint de zone	<b>HACK Paul</b> STEIN Jean
EST			Chef de zone Chef adjoint de zone	<b>WIRTZ Paul</b> BARTZ Jean
NORD			Chef de zone Chef adjoint de zone	<b>WEISGERBER Alain</b> Zanter Charles
SUD			Chef de zone Chef adjoint de zone	<b>BERNAR Guy</b> GOERGEN Robert
CENTRE	Uelzechtdall	CIS Bissen	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>HORMMANS Daniel</b> HORMMANS Alain
		CIS Boevange-sur-Attert CIS Lintgen	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>EVERAD Marc</b> LEFEVRE Jérôme <b>SCHILTZ Nico</b> RINNEN Roland KOCH Alain KREMER Billy
		CIS Lorentzweiler	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>OTT Joé</b> RIND Jean-Luc
		CIS Mersch	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>MARQUES Daniel</b> BARTHEL Claude WAGENER Christian MALHERBE Louis
		CIS Steinsel	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>WILDSCHUTZ David</b> WILWERS Jean-Marie
		CIS Tuntange	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>EICH Marc</b> HENSEL Jean
	Reibierg	CIS Walferdange CIS Bertrange-Strassen CIS Hobscheid	Chef de centre Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<i>vacant</i> <b>MANNES Christophe</b> BEMTGEN Pit <b>GEDITZ Thomas</b> FISCHBACH Jérôme HEINISCH Tom <i>vacant</i>
		CIS Kahler	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>GIERSCH Claude</b> WEINTZEN Marco
		CIS Kehlen	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>ZEIHEN Tom</b> DUPREL Christian HERRMANN Alain
		CIS Koerich	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>MECKEL Pit</b> BACH Jean-Luc
		CIS Kopstal	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>SCHMITZ Daniel</b> BINTENER Alain WAGNER Ronny
		CIS Mamer	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<i>vacant</i> TARANTINI Massimo BIEVER Joel

		CIS Steinfort	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>WAGENER Serge</b> CLEMEN André KLEPPER Sarah HEINISCH Carine BOURG Emmanuel GEDITZ Thomas
CENTRE	Bockfiels	CIS Hesperange	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>STEIN Jean</b> MICHELS Marc
		CIS Luxembourg	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>HEILES Serge</b> BAUSTERT Annick
		CIS Niederanven-Schuttrange	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>WAGNER Christian</b> WAGNER Romain ALMEIDA Carlos
		CIS Aéroport	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>HOFFMANN Gilbert</b> KOHL Patrick
		CIS Sandweiler	Chef de centre	<b>CHRISTNACH François</b>
EST	Sauer	CIS Beaufort	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>VROLIJK Etienne</b> WAGNER Andy
		CIS Berdorf	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>PEFFER Serg</b> METZLER Paul
		CIS Consdorf	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>THIEL Daniel</b> KOOB Jérôme
		CIS Echternach	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>STEFFES Serge</b> GERSON Pit JACOBS Philippe
		CIS Mompach	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>SCHILTZ Fredy</b> HINGER Alain
		CIS Osweiler	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>SCHWARTZ Jean-Paul</b> BARTZ Marc
		CIS Reisdorf	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>HERMES Charles</b> GELLER Raymond
		CIS Rosport	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>HESSE Reiner</b> FRISCH Daniel
EST	Zwee-Iernz	CIS Ermsdorf	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>EISEN Guy</b> LINCKELS Guy
		CIS Fischbach	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>KARIER Lucien</b> VREHEN Paul
		CIS Heffingen	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>MOSCHETTI Rafael</b> LOPES FONSECA Patrick
		CIS Junglinster	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>MULLER Pierre</b> MELCHIOR Ben
		CIS Larochette	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>FISCH Patrick</b> HAU Norbert WAGNER Roland
		CIS Medernach	Chef de centre Chef de centre adjoint	MINETTE Frank <b>FELLER Marc</b>
		CIS Mensdorf	Chef de centre Chef de centre adjoint	MICHELS Marco MOULIN Christophe
		CIS Nommern	Chef de centre Chef de centre adjoint	LINSTER Patrick <b>SEIL Guy</b>
		CIS Waldbillig	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	LAMBORELLE Jacques <b>WAGNER Roland</b>
EST	Musel	CIS Biver	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	THILL Jonathan <b>KOHNEN François</b> BENNER Romain
		CIS Grevenmacher-Mertert	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>KEMP Jeannot</b> BONERT Marc WELSCH Carlo
		CIS Manternach	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>WEIS Christian</b> GILLEN Andre WEIS Daniel
EST	Dräi-Länner Eck	CIS Remich	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>KONSBRUCK Tom</b> RISCHARDS Claude WALENTINY Yann SCHENGEN Camille SCHWACHTGE N Michel



Zone	Groupement	CIS	Fonction	Chef de Centre						
NORD	Naturpark Our	CIS Canach	Chef de centre	<b>BACK Patrick</b>	NORD	Attert	CIS Bourscheid	Chef de centre	<b>KANSTEIN Joost</b>	
		CIS Dalheim	Chef de centre adjoint	NEYENS Pol			CIS Colmar-Berg	Chef de centre adjoint		GILLEN Serge
		CIS Flaxweiler	Chef de centre	<b>WELTER Mike</b>			CIS Diekirch	Chef de centre		<b>SCHEMEL Albert</b>
		CIS Mondorf	Chef de centre adjoint	HERMES Nico			CIS Ettelbruck	Chef de centre adjoint		HOSCHEID Michel
		CIS Moutfort	Chef de centre	NILLES Fernand			CIS Ingeldorf	Chef de centre		<b>LOURENCO Pit</b>
		CIS Schengen	Chef de centre adjoint	<b>RUPPERT Paul</b>			CIS Schieren	Chef de centre		WILWERT Paul
		CIS Wormeldange	Chef de centre adjoint	ARENSDORFF André			CIS Tandel	Chef de centre adjoint		SCHMIT Frank
		CIS Clervaux	Chef de centre	<b>VAN ASTEN Jaap</b>			CIS Beckerich	Chef de centre adjoint		WEBER Guy
		CIS Hosingen	Chef de centre adjoint	<b>KRIEPS Bram</b>			CIS Eil	Chef de centre		<b>ROMMES Serge</b>
		CIS Troisvierges	Chef de centre adjoint	GENGLER Nicolas			CIS Feulen	Chef de centre		<b>KAYSER Jérôme</b>
		CIS Vianden	Chef de centre adjoint	<b>KONSBRUCK Tom</b>			CIS Grevels	Chef de Centre		BERWICK Joé
		CIS Weiler-Putscheid	Chef de centre adjoint	GALES Romain			CIS Grosbous			<b>WEBER Mike</b>
		CIS Weiswampach	Chef de centre adjoint	SCHUMACHER Frank			CIS Mertzig			WEBER Marcel
		CIS Wincrange	Chef de centre adjoint	KINN Jean-Marie			CIS Preizerdaul			<b>WILTZIUS Steve</b>
		CIS Alebësch	Chef de centre adjoint	<b>SCHUMACHER Ernest</b>			CIS Rambrouch			RUPPERT Bernard
		CIS Boulaide	Chef de centre adjoint	THILL Marcel			CIS Redange			<b>SCHAUS Claude</b>
		CIS Esch-sur-Sûre	Chef de Centre	<b>AREND Sven</b>			CIS Saeul			<b>WILMES Serge</b>
		CIS Goesdorf	Chef de Centre	BODSON René			CIS Useldange			<b>HANSEN Alain adj. ff.</b>
CIS Kiischpelt	Chef de centre adjoint	OBRY Jean-Paul	CIS Vichten		<b>NELISSEN Frank</b>					
CIS Lac	Chef de centre adjoint	<b>PORTZEN Marc</b>	CIS Käerjeng-Péiteng		DELLERE Jeff					
CIS Wanseler	Chef de centre adjoint	HEIRENS Albert	CIS Sanem-Differdange		<b>FLICK Philippe</b>					
CIS Wiltz	Chef de centre adjoint	ERPELDING Remy	CIS Dippach		SCHANK Serge					
CIS Bettendorf	Chef de centre adjoint	<b>THIX Kevin</b>	CIS Petange		<b>BECKER Roland</b>					
		HENCKES Guy	CIS Esch-sur-Alzette		MAYER Arsène					
		BOCK Roland	CIS Leudelange		<b>FLICK Philippe ff.</b>					
		SCHMITZ Romain	CIS Schifflange		<b>HOFFMANN Jeff</b>					
		<b>HEINEN Pascal</b>			RENAULD Jérémy					
		SPANIER Gilles			<b>NIEBELSCHUTZ Jan adj. ff.</b>					
		RICHARTZ Jeff			STAUDTE Marc					
		<b>BERTEMES Luc</b>			THIEL Romain					
		NOSBUSCH Cliff			<b>GENGLER Laurent</b>					
		<b>STEINMETZ Pascal</b>			BODEN Paul					
		HENTZ Romain			<b>KAUFMANN Claude</b>					
		<b>THINES Paul</b>			THIEL Elvire					
		GALES Laurent			BACH Claude					
		KREUTZ Jean-Claude			<b>SIMON Norbert</b>					
		<b>WINANDY Claude</b>			WAGNER Claude					
		BRAUN Rene			<b>HAAS Romain</b>					
		<b>NIJENHUIS Pascal</b>			KINNEN Ralph					
		DE KROON Wilhelm			KINNEN René					
		<b>WINANDY Claude</b>			SCHMITZ Patrick					
		<b>GINDT Claude adj. ff.</b>			WEIDES Jean-Claude					
		<b>LOSCHIEDER Dan</b>			<b>MOOS Raymond</b>					
		WEIMERSKIRC H Sam			REIFFER Nico					
		<b>SCHON Thierry</b>			LAUTERBOUR Jérôme					
		ROLLES Patrick			TERNES Thierry					
		<b>SCHMITZ Marco</b>			DADARIO Steve					
		BAKX Johann			<b>JOHANNS Patrick</b>					
		<b>LISCH Alphonse</b>			FISCHER Bob					
		Chef de centre adjoint			<b>WEIS Laurent</b>					
		CROCHET Gilles			HERMES Franky					
		MELCHIOR Marc			<b>SCHMITZ Tom</b>					
		<b>KRAEMER Frank</b>			HILGER Robert					
		LANG Stefan			<b>MAMER Marc</b>					
					FRANCK Patrick					
					<b>THINNES Luc</b>					
					STRINGARO Frédéric					
					<b>DE OLIVEIRA GOMES Victor</b>					
					EHMANN Etienne					
					HUTTNER Gilles					
					<b>KIEFFER Laurent</b>					
					STREFF Michel					
					RICHARTZ Ben					



Zone	Groupement	CIS	Fonction	Chef de Centre
		CIS Bettembourg	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>WEBER Sven</b> CECCON Steve IZZI Raffael KAISER Viviane
		CIS Dudelange	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>GOERGEN Robert</b> VANZELLA Christine KERSCHEN Mike DEL DEGAN Jeff SIMON Martin POLA Steve
		CIS Frisange	CIS Frisange Chef de centre adjoint	<b>MARNACH Daniel</b> MARNACH Gilbert
		CIS Kayl-Tétange	Chef de centre Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint Chef de centre adjoint	<b>SCHILDGEN Jeff</b> MARBACH Marc PETERS Steve KAYSER Danielle
		CIS Roeserbann	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>DAMY Claude</b> ENGLEITNER René
		CIS Rumelange	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>KRIER Gilles</b> PAULY Alain
		CIS Weiler-la-Tour	Chef de centre Chef de centre adjoint	<b>MEIERS Patrick</b> APPELBAUM Steve





## 12 ANNUAIRE

### 1. DG - Direction Générale

Secrétariat de direction : 49771 2010

**1.1. Département de la Direction Générale**  
Secrétariat de direction : 49771 2010

**1.1.1. Service communication**  
Secrétariat : 49771 2020

**1.1.2. Service juridique et protection des données**  
Secrétariat de direction : 49771 2010

**1.1.3. Service relations internationales**  
Secrétariat de direction : 49771 2010

**1.2. Zone Nord**  
Secrétariat général Zone Nord : 49771 5010

**1.2.1. Service zonal administratif et financier - Zone Nord**  
Secrétariat général Zone Nord : 49771 5010

**1.2.2. Service zonal prévention et planification - Zone Nord**  
Secrétariat général Zone Nord : 49771 5020

**1.2.3. Service zonal technique et logistique - Zone Nord**  
Secrétariat général Zone Nord : 49771 5040

**1.2.4. Service zonal formations - Zone Nord**  
Secrétariat général Zone Nord : 49771 5030

**1.3. Zone Centre**  
Secrétariat général Zone Centre : 49771 3010

**1.3.1. Service zonal administratif et financier - Zone Centre**  
Secrétariat général Zone Centre : 49771 3010

**1.3.2. Service zonal prévention et planification - Zone Centre**  
Secrétariat général Zone Centre : 49771 5040

**1.3.3. Service zonal technique et logistique - Zone Centre**  
Secrétariat : 49771 2020

**1.3.4. Service zonal formations - Zone Centre**  
Secrétariat général Zone Centre : 49771 3030

**1.4. Zone Est**  
Secrétariat général Zone Est : 49771 4010

**1.4.1. Service zonal administratif et financier - Zone Est**  
Secrétariat général Zone Est : 49771 4010

**1.4.2. Service zonal prévention et planification - Zone Est**  
Secrétariat général Zone Est : 49771 4020

**1.4.3. Service zonal technique et logistique - Zone Est**  
Secrétariat général Zone Est : 49771 4040

**1.4.4. Service zonal formations - Zone Est**  
Secrétariat général Zone Est : 49771 4030

### 1.5. Zone Sud

Secrétariat général zone Sud : 49771 6010

**1.5.1. Service zonal administratif et financier - Zone Sud**  
Secrétariat général zone Sud : 49771 6010

**1.5.2. Service zonal prévention et planification - Zone Sud**  
Secrétariat général zone Sud : 49771 6020

**1.5.3. Service zonal technique et logistique - Zone Sud**  
Secrétariat général zone Sud : 49771 6040

**1.5.4. Service zonal formations - Zone Sud**  
Secrétariat général zone Sud : 49771 6030

### 2. DCO - Direction de la Coordination Opérationnelle

Secrétariat général DCO : 49771 2310

**2.1. Département Conduite opérationnelle**  
Secrétariat général DCO : 49771 2310

**2.1.2. Service données opérationnelles**  
Secrétariat général DCO : 49771 2310

**2.3. Département Pompiers volontaires**  
Secrétariat pompiers volontaires : 49771 2332

**3. DSO - Direction de la Stratégie Opérationnelle**  
Secrétariat général DSO : 49771 2610

**3.1. Département Planification**  
Secrétariat général DSO : 49771 2610

**3.2. Département Prévention**  
Secrétariat général DSO : 49771 2610

### 4. DMS - Direction Médicale et de la Santé

Secrétariat général DMS : 49771 2411

**4.1. Département Santé**  
Secrétariat général DMS : 49771 2411

**4.1.1. Service santé au travail des pompiers**  
Secrétariat général DMS : 49771 2411

**4.2. Département Secours médicaux**  
Secrétariat général DMS : 49771 2411

**4.3. Département Pharmacie**  
Secrétariat général DMS : 49771 2411

### 5. DAF - Direction Administrative et Financière

Secrétariat général DAF : 49771 2110

**5.1. Département Comptabilité**  
Général comptabilité : 49771 2192

**5.2. Département Finances**  
Général finances : 49771 2191

### 5.3. Département Administratif et Ressources humaines

Secrétariat général Administratif et  
Ressources humaines : 49771 2121

#### 5.3.1. Service administratif

Secrétariat administratif : 49771 2110

#### 5.3.2. Service recrutement et développement RH

Secrétariat général Administratif et  
Ressources humaines : 49771 2121

#### 5.3.3. Service gestion du personnel

Secrétariat général Administratif et  
Ressources humaines : 49771 2121

### 6. DML - Direction des Moyens Logistiques

#### 6.1. Département Bâtiments

##### 6.1.1. Service travaux neufs

Secrétariat travaux neufs : 49771 2266

#### 6.2. Département Charroi et logistique

##### 6.2.1. Service achat et logistique

**6.3. Département des Technologies de l'information  
et de la communication**  
Secrétariat général DML : 49771 2210

**6.3.1. Service réseaux et télécommunications**  
Secrétariat général DML : 49771 2210

**6.3.2. Service exploitation et systèmes distribués**  
Secrétariat général DML : 49771 2240

### 7. INFS - Direction de l'Institut National de Formation des Secours

Secrétariat général INFS : 49771 2500

#### 7.1. Département Logistique INFS

Secrétariat général INFS : 49771 2500

##### 7.1.1. Service hôtellerie et hébergement

Secrétariat général INFS : 49771 2500

##### 7.1.2. Service technique et logistique INFS

Secrétariat général INFS : 49771 2500

#### 7.2. Département Pédagogie et projets

Secrétariat général INFS : 49771 2500

#### 7.3. Département Formation de base

Secrétariat général INFS : 49771 2500

##### 7.3.1. Service formation secours à personne (SAP)

Secrétariat général INFS : 49771 2500

##### 7.3.2. Service formation incendie / sauvetage (FIS)

Secrétariat général DML : 49771 2240

#### 7.4. Département Formation spécialisée

Secrétariat général INFS : 49771 2500

#### 7.5. Département Formation du public et VAE

Secrétariat général INFS : 49771 49771 2500





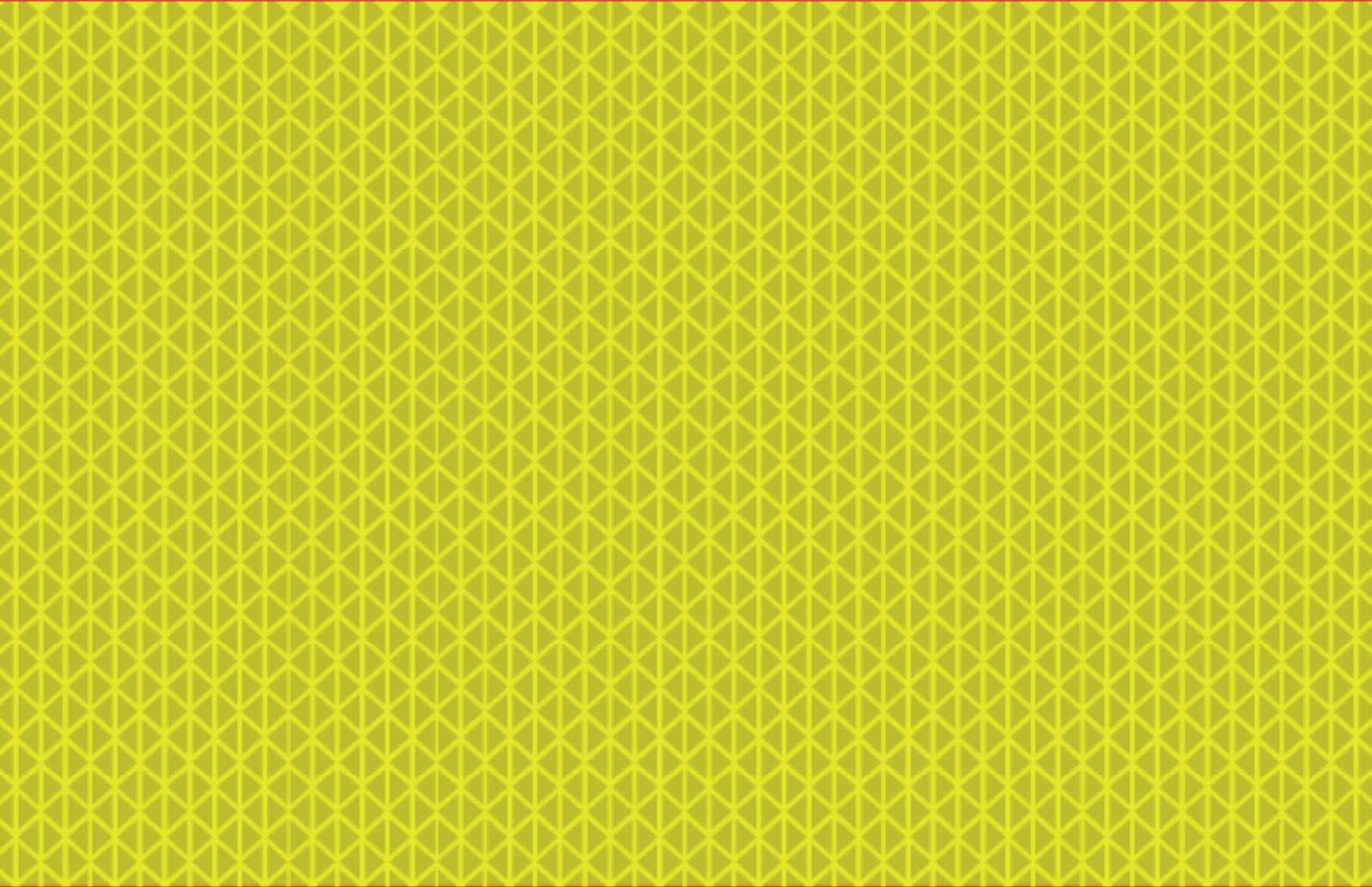


**CGDIS**  
**CORPS GRAND-DUCAL**  
**INCENDIE & SECOURS**

---

1, rue Stümper  
L-2557 Luxembourg

*112.lu*



**CGDIS**  
**CORPS GRAND-DUCAL**  
**INCENDIE & SECOURS**

1, rue Stümper  
L-2557 Luxembourg

*112.lu*